



Conjoncture

COVID-19 : premier bilan de la crise sanitaire sur l'activité des Travaux Publics **p.3**

La crise sanitaire liée au Covid-19 a fortement impacté l'activité des entreprises de Travaux Publics. Au bilan, une chute de l'activité d'environ 50% sur les trois mois de confinement et un niveau de reprise d'activité à fin mai encore timide. Les entreprises ont dû faire face à de multiples problématiques qui ont évolué tout au long de cette période, passant des difficultés de mise en place des mesures sanitaires en début de crise, aux difficultés avec les maîtres d'ouvrage à fin mai.

FAIBLESSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : les entreprises de TP s'inquiètent **p.8**

Pendant la période de confinement, la commande publique dans le secteur des Travaux Publics a fortement chuté : le volume des appels d'offres s'est ainsi effondré de plus de 50% par rapport à 2019. Le rebond attendu lors du déconfinement n'étant toujours pas intervenu, les entreprises de Travaux Publics s'inquiètent désormais pour leurs perspectives de fin d'année.

CRISE DU COVID-19 : des perspectives 2020 en fort recul **P.13**

A l'issue de la crise sanitaire, les effets sur l'activité des Travaux Publics restent prégnants et devraient être très pénalisants pour le secteur sur l'ensemble de l'année. Malgré une montée en puissance de l'activité pendant l'été, le chiffre d'affaires de l'année sera réduit de 15% à 20% par rapport aux estimations réalisées avant crise.



Maîtres d'ouvrage

CRISE COVID-19 : les finances locales fortement impactées, une relance nécessaire **p.19**

Alors que cette année électorale s'annonçait moins catastrophique pour l'investissement local que celle des deux mandats précédents, la crise du Covid19 rebat les cartes. Les recettes des collectivités vont subir un revers important en 2020 et 2021 avec des conséquences potentiellement dramatiques sur l'investissement si aucune mesure de compensation n'est prise. Un soutien des finances locales pour une reprise puis une relance ainsi qu'une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics sont indispensables.



QUELLE PLACE POUR LES INFRASTRUCTURES DANS LA RELANCE VERTE ? p.26

L'utilisation des infrastructures (de transport, d'eau, d'énergie ou encore du numérique) compte actuellement pour près de 50% des émissions de CO₂ de la France. Les infrastructures, jouent un rôle économique majeur mais elles sont aussi essentielles pour assurer la transition vers une économie bas carbone. Cet article propose une synthèse de plusieurs études et rapports récents chiffrant l'impact de plans de relance et de l'investissement dans les infrastructures de la transition écologique.

POUR UN PLAN D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE p.30

La situation sanitaire liée au Covid-19 a généré une crise économique brutale et sans précédent dans l'histoire récente de notre pays. Le lancement d'un plan de relance de l'économie est désormais urgent. L'effort budgétaire devra être massif et impliquer l'ensemble des acteurs publics (Etat et collectivités locales notamment) et privés. Il devra comporter un programme d'investissements en infrastructures qui revêt de multiples atouts dans le contexte actuel.

LE PLAN DE RELANCE EUROPEEN p.35

Après quatre jours de pourparlers, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne sont parvenus, le 21 juillet au matin, à un accord à l'unanimité sur la mise en place d'un instrument budgétaire temporaire, dédié à la relance, et sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027.

Il s'agit d'un accord historique, puisqu'il s'agissait de valider au plus haut niveau des 27 États un mécanisme financier européen d'une ampleur inégalée : un budget pluriannuel de 1 074 Mds €, auquel vient s'ajouter un plan de relance exceptionnel de 750 Mds €, baptisé « Next Generation EU », un total sans précédent de 1 824 Mds € engagés sur les sept années à venir.

COVID-19 : premier bilan de la crise sanitaire sur l'activité des Travaux Publics

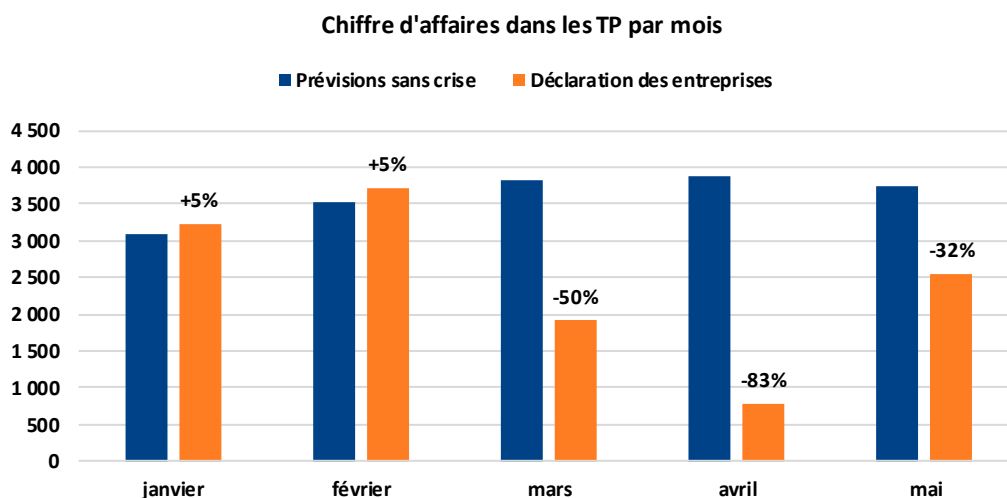
La crise sanitaire liée au Covid-19 a fortement impacté l'activité des entreprises de Travaux Publics. Au bilan, une chute de l'activité d'environ 50% sur les trois mois de confinement et un niveau de reprise d'activité à fin mai encore timide. Les entreprises ont dû faire face à de multiples problématiques qui ont évolué tout au long de cette période, passant des difficultés de mise en place des mesures sanitaires en début de crise, aux difficultés avec les maîtres d'ouvrage à fin mai.

Méthodologie : L'ensemble des résultats présentés dans cette note ont été construits à partir des enquêtes Flash menées par la FNTP tout au long de la crise. Les résultats détaillés et la méthodologie de l'enquête sont disponibles sur le site de la FNTP dans le [Dossier Coronavirus et entreprises de TP](#).

Crise sanitaire : un choc pour l'activité des Travaux Publics

Dès le début du confinement (16 mars), l'activité du secteur des Travaux Publics a subi un choc majeur. L'arrêt des chantiers et plus largement d'une grande partie de l'activité économique (approvisionnements, transports, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, confinement des salariés) a paralysé le secteur. Ainsi, à fin mars, environ 80% des entreprises étaient à l'arrêt complet. A fin avril, cette proportion est restée élevée avec plus de deux tiers des entreprises encore à l'arrêt. Depuis cette phase critique, l'activité du secteur connaît une certaine reprise, mais reste à un niveau très faible à la fin du mois de mai. Cette période de confinement (jusqu'au 11 mai), et la reprise sous protocole sanitaire, se sont ainsi traduites par des chutes d'activité très importantes avec des baisses de 50% en mars, 83% en avril et encore 32% en mai. Au global, sur ces trois mois de crise sanitaire, la perte d'activité est estimée à plus de 50%.

Graphique 1 : Evolutions mensuelles d'activité depuis le début de l'année



Sources : Enquêtes Flash FNTP et données brutes EMBTP

Des disparités territoriales sont apparues pendant cette période. Par rapport aux moyennes nationales, les régions Bretagne, Centre-Val-de-Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont ainsi enregistré une moindre baisse de chiffre d'affaires sur les trois mois de la crise sanitaire. Les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie ont en revanche été très marquées en début de crise, mais avec un redémarrage plus précoce, dès le mois d'avril, et plus prononcé qu'en moyenne nationale. Enfin, les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie mais surtout l'Île-de-France ont enregistré de fortes baisses et ont peiné à redémarrer avec des niveaux globaux de chiffre d'affaires par rapport à la « normale » plus faibles que la moyenne nationale en avril et mai.

Tableau 1 : Evolution du chiffre d'affaires par rapport à la « normale » par région

	mars	avril	mai
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	48%	15%	68%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	42%	28%	74%
BRETAGNE	57%	26%	76%
CENTRE-VAL DE LOIRE	56%	27%	69%
GRAND EST	48%	22%	78%
HAUTS-DE-FRANCE	47%	18%	62%
ILE-DE-FRANCE	53%	10%	65%
NORMANDIE	44%	21%	72%
NOUVELLE-AQUITAINE	45%	17%	68%
OCCITANIE	43%	17%	68%
PAYS DE LA LOIRE	49%	17%	75%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	58%	26%	72%
FRANCE ENTIÈRE	50%	17%	68%

Sources : Enquêtes Flash FNTF

Les disparités par métier sont d'un moindre niveau, mais les secteurs des voies ferrées, des ouvrages d'art, génie civil, et des travaux électriques ont eu plus de difficulté à se redresser au mois de mai, avec des niveaux de chiffre d'affaires par rapport à la « normale » de respectivement 50%, 58% et 63%. A l'inverse, les travaux routiers et aéroportuaires, en forte difficulté en début de crise, enregistrent un niveau de chiffre d'affaires de près de 80% par rapport à la « normale » au mois de mai. Le secteur des terrassements, travaux souterrains, fondations et travaux maritimes s'est démarqué avec des niveaux de chiffre d'affaires par rapport à la « normale » supérieurs aux moyennes nationales enregistrées sur les trois mois (53% en mars, 23% en avril et 69% en mai).

Tableau 2 : Evolution du chiffre d'affaires par rapport à la « normale » par métier

	mars	avril	mai
CANALISATIONS ET AUTRES TRAVAUX DE LA FILIÈRE EAU	52%	15%	67%
TRAVAUX ROUTIERS ET AÉROPORTUAIRES	46%	16%	79%
TRAVAUX ÉLECTRIQUES	57%	23%	63%
OUVRAGES D'ART / GÉNIE CIVIL	53%	18%	58%
TERRASSEMENTS, SOUTERRAINS, FONDATIONS ET MARITIMES	53%	23%	69%
VOIES FERRÉES	41%	15%	50%
ENSEMBLE DES MÉTIERS	50%	17%	68%

Sources : Enquêtes Flash FNTF

Par taille d'entreprises, le bilan des trois mois de crise sanitaire est mitigé, mais la reprise est plus engagée pour les moyennes et grandes entreprises, de plus de 250 salariés, avec des niveaux de chiffre d'affaires par rapport à la « normale » supérieurs à la moyenne nationale au mois de mai (69% pour les entreprises de 251 salariés à 1 000 salariés, et 72% pour les entreprises de plus de 1 000 salariés).

Tableau 3 : Evolution du chiffre d'affaires par rapport à la « normale » selon la taille des entreprises

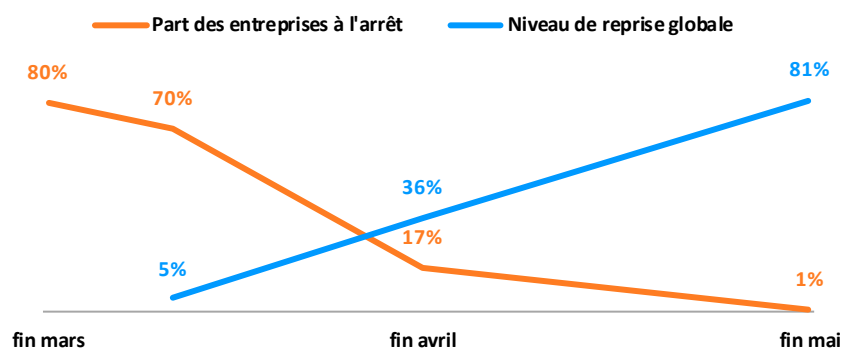
	mars	avril	mai
1 à 10 salariés	47%	32%	65%
11 à 50 salariés	50%	17%	64%
12 à 50 salariés	49%	19%	65%
13 à 50 salariés	54%	15%	69%
14 à 50 salariés	49%	16%	72%
ENSEMBLE DES ENTREPRISES	50%	17%	68%

Sources : Enquêtes Flash FNTP

Une reprise au mois de mai, mais l'activité reste en-deçà de son niveau « normal »

A la fin du mois de mai, la reprise de l'activité est une réalité pour la quasi-totalité des entreprises : seulement 1% des entreprises se déclarent encore à l'arrêt. Le nombre d'entreprises en cours de reprise d'activité a fortement évolué au cours du mois d'avril grâce notamment à la mise en place du [guide de l'OPPBTP](#), passant de 30% à mi-avril à 83% à fin avril.

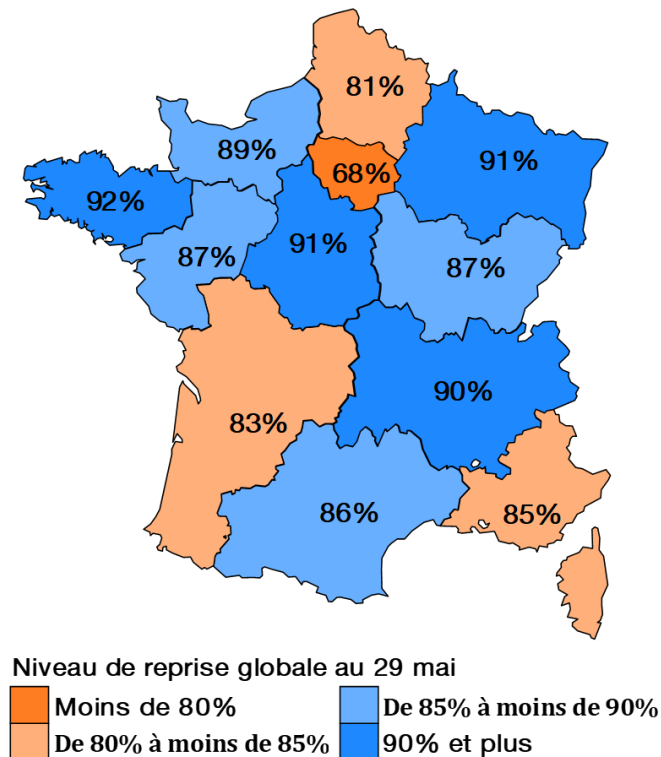
Cependant l'activité de ces entreprises n'a pas retrouvé son niveau normal : à mi-avril, 87% des entreprises en activité estimaient être à moins de 80% de leur rythme normal, à fin avril elles étaient 78%, puis 26% à fin mai. Ainsi, le niveau global de l'activité ne s'élevait qu'à 5% à mi-avril, puis à 36% à fin avril et enfin à 81% à fin mai.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'entreprises à l'arrêt et du niveau de reprise globale pendant la crise sanitaire


Sources : Enquêtes Flash FNTP

Fin mai, l'Ile-de-France reste en retard dans ce redémarrage, enregistrant un niveau de reprise de seulement 68%, avec encore 40% d'entreprises qui estiment ce niveau à moins de 80%. Pour l'ensemble des autres régions, le niveau d'activité est estimé à plus de 80%. Les régions Bretagne, Grand-Est et Centre-Val de Loire sont les plus avancées avec plus de 90% à fin mai.

Carte 1 : Niveau de reprise globale par région



Sources : Enquêtes Flash FNTF

La situation à fin mai des petites entreprises est plus complexe que celle des grandes entreprises. Les entreprises de 50 salariés ou moins notifient en effet un niveau de reprise de 65% seulement, contre plus de 80% pour les entreprises de plus de 50 salariés (et notamment pour les très grandes entreprises de plus de 1 000 salariés pour qui ce niveau est estimé à 86%).

Des freins et difficultés multiples et en évolution tout au long de la crise

Les freins et difficultés rencontrés par les entreprises ont été multiples et évolutifs tout au long de la crise sanitaire. Après le sujet de l'approvisionnement en masques en début de période l'inquiétude des chefs d'entreprises porte désormais sur la faiblesse de la commande publique.

En début de crise, les raisons principales invoquées pour la non reprise de l'activité portaient principalement sur :

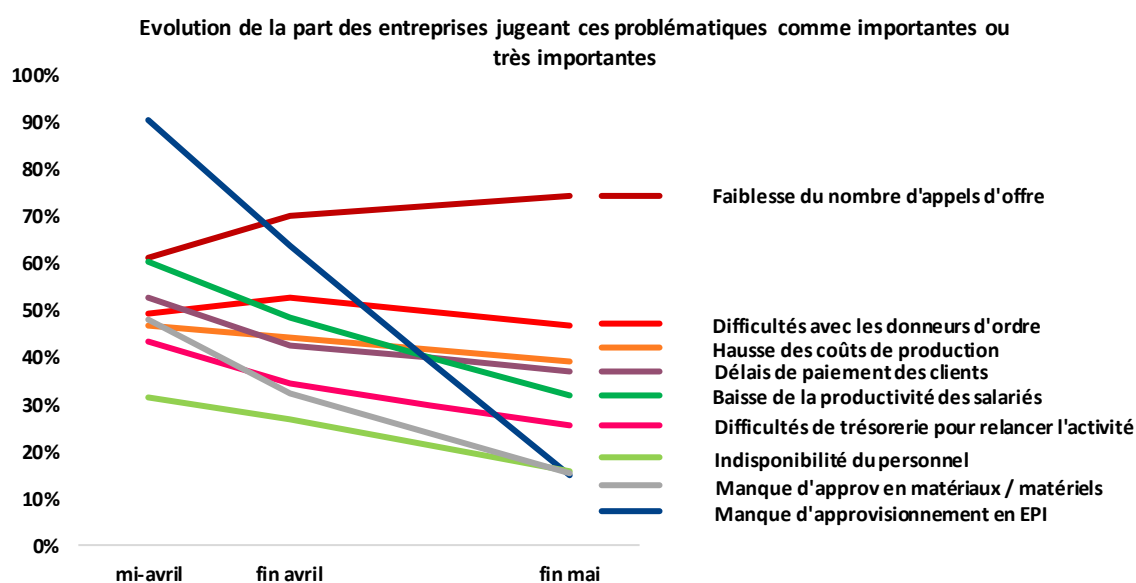
- l'indisponibilité des salariés (pour cause de confinement, de congés maladie, ou encore de congés pour garde d'enfant principalement),
- l'impossibilité de mettre en œuvre les mesures barrières préconisées sur les chantiers – mi-avril, le manque d'approvisionnement en équipements de protection individuelle (EPI) était un sujet majeur pour 90% des entreprises,
- le manque d'approvisionnement en matériaux et matériels, les sites de production et de distribution ainsi que les grossistes étant aussi à l'arrêt - fin mars, 89% des entreprises étaient ainsi contraintes par l'approvisionnement en matériaux / matériels,
- et la commande publique fortement dégradée - fin avril, la faiblesse du nombre d'appels d'offre était un sujet majeur pour plus de deux tiers des entreprises.

En fin de crise sanitaire, à fin mai, l'inquiétude générale des entreprises porte désormais sur la faiblesse du nombre d'appels d'offre avec 74% des entreprises qui jugent ce problème comme important ou très important.

En revanche, avec le déconfinement et la reprise de l'activité de toute la filière (matériaux notamment), d'autres problématiques commencent à se résorber : seulement 15% des entreprises considèrent le sujet des approvisionnements encore comme important ou très important. Les difficultés concernant la baisse de la productivité des salariés et les difficultés de trésorerie se desserrent aussi légèrement même si encore environ un tiers des entreprises les considèrent comme importantes ou très importantes.

D'autres thèmes paraissent plus durables et restent à surveiller pendant la période de redémarrage : les sujets des délais de paiement et de la hausse des coûts de production demeurent importants ou très importants pour près de 40% des entreprises.

Graphique 3 : Evolution des problématiques des entreprises



Sources : Enquêtes Flash FNTF

La reprise de l'activité du secteur ne pourra se faire sans un redémarrage de la commande publique qui depuis la fin du confinement reste à des niveaux encore trop faibles¹.

Les entreprises prévoient une montée en puissance de l'activité pendant l'été, mais à des niveaux bien en-deçà des prévisions antérieures à la crise. Le rattrapage de la perte d'activité subie au premier semestre de l'année paraît impossible, et l'activité serait réduite de 15% à 20% par rapport aux estimations du début d'année². Il est donc essentiel que la commande publique se relève et que l'Etat soutienne massivement le secteur via un plan de relance économique pour développer l'investissement en infrastructures³.

Mathilde MENANTEAU
menanteaum@fntp.fr
 Tel : 01-44-13-32-02

¹ Pour plus de détails sur la commande publique, consultez le Dossier Economique « FAIBLESSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : les entreprises de TP s'inquiètent »

² Un travail de prospectives est disponible dans le Dossier Economique « CRISE DU COVID-19 : des perspectives 2020 en fort recul »

³ Pour plus d'informations sur la relance, consultez le Dossier Economique « Quelle place pour les Infrastructures dans la relance verte ? »

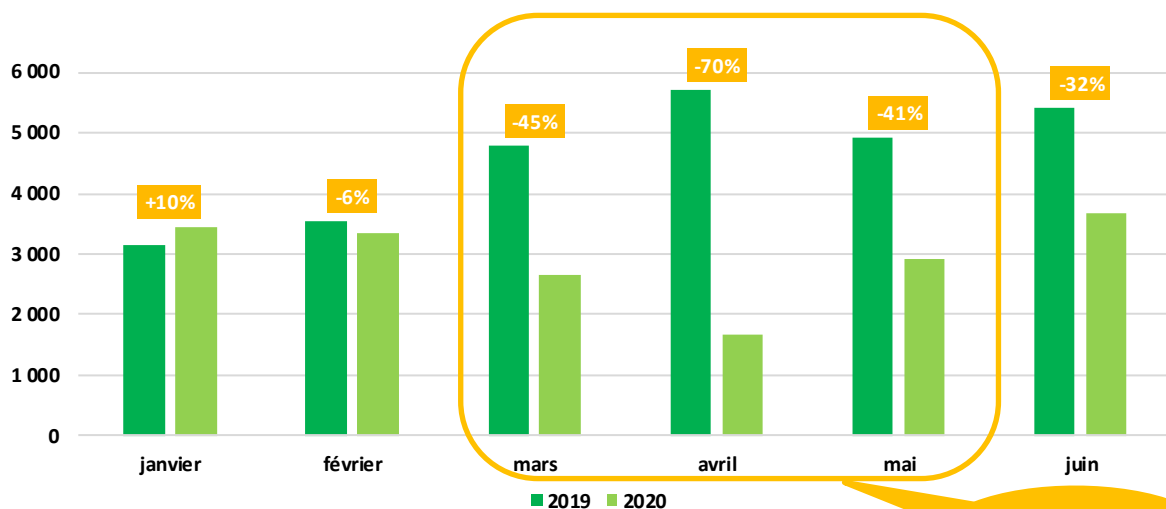
FAIBLESSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : les entreprises de TP s'inquiètent

Pendant la période de confinement, la commande publique dans le secteur des Travaux Publics a fortement chuté : le volume des appels d'offres s'est ainsi effondré de plus de 50% par rapport à 2019. Le rebond attendu lors du déconfinement n'étant toujours pas intervenu, les entreprises de Travaux Publics s'inquiètent désormais pour leurs perspectives de fin d'année.

Un volume d'appels d'offres réduit de plus de 50% par rapport à 2019 pendant le confinement

La commande publique a été fortement impactée dès le premier mois de confinement : en mars, le volume d'appels d'offres a chuté de 21% par rapport à février pour ne représenter qu'un peu plus de la moitié du volume de mars 2019. En avril, le bilan est catastrophique avec moins de 1 700 appels d'offres remis (-50% par rapport à février 2020 et -70% par rapport à avril 2019). A partir du mois de mai, la commande publique s'est redressée (+72% par rapport à avril) mais est restée à un niveau inférieur aux niveaux de début d'année (-13% par rapport à février 2020). Il faut attendre le mois de juin pour retrouver un niveau comparable à ceux de janvier et février 2020, mais qui ne représente encore que deux tiers du volume enregistré en juin 2019.

Graphique 1 : Nombre d'appels d'offres publics remis par mois dans les TP en 2019 et 2020



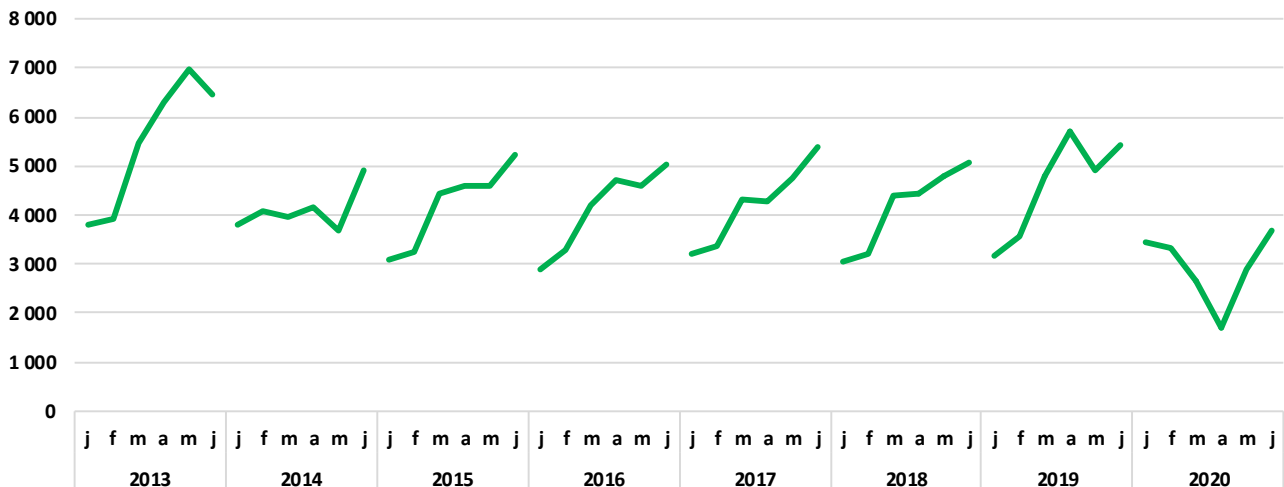
Source : Vecteur Plus, données au 08/07/2020

Les évolutions 2020/2019 sont comparables aux évolutions 2020/2018

Les deux premiers mois de l'année connaissent toujours des volumes d'appels d'offres faibles. Cette situation est liée à la fois à la saisonnalité des travaux et à celle des budgets des collectivités. Le volume d'appels d'offres des mois de janvier et février représente ainsi toujours moins du tiers des appels d'offres remis sur le premier semestre (environ 25% depuis 2013, hormis lors de la précédente année électorale en 2014, avec 32%). 2020 est totalement atypique puisque : les appels d'offres des

mois de janvier et février représentent 38% du volume semestriel et mars, avril, mai seulement 41% (contre une moyenne de 55% sur les autres années).

Graphique 2 : Historique du volume d'appels d'offres remis sur le 1^{er} semestre depuis 2013

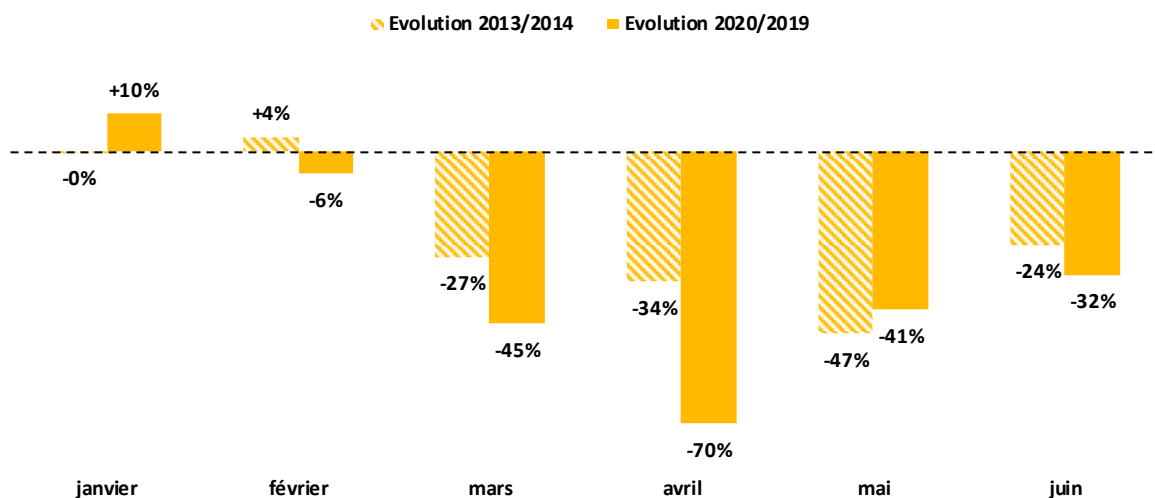


Source : Vecteur Plus, données au 08/07/2020

La crise du Covid-19 accentue fortement l'effet habituel des élections municipales

Bien que l'année 2020 soit une année d'élections municipales, la faiblesse du volume des appels d'offres en mars et avril n'est qu'en partie imputable au cycle électoral : la baisse du nombre d'appels d'offres observée entre avril 2019 et avril 2020 représente plus du double de celle enregistrée entre 2013 et 2014 (-70% contre -34%). L'année 2014 avait pourtant été marquée par une chute particulièrement brutale des appels d'offres dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités et de réforme territoriale. La crise sanitaire actuelle a donc bien un effet amplificateur très important sur les évolutions de la commande publique.¹

Graphique 3 : Comparaison des évolutions des volumes d'appels d'offres sur deux années d'élections municipales



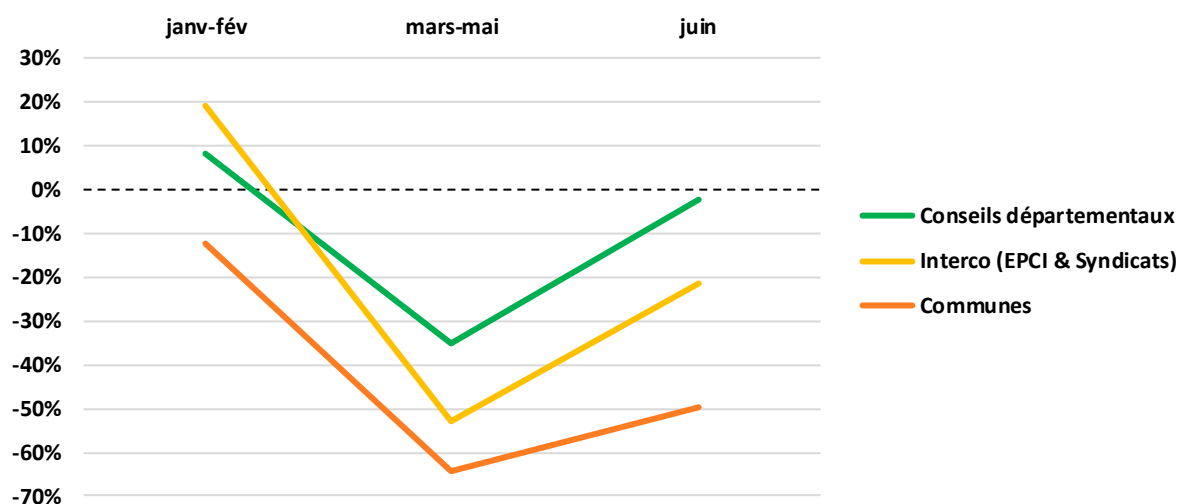
Source : Vecteur Plus, données au 08/07/2020

¹ Consulter l'article de [Vecteur Plus](#) qui revient sur l'impact du second tour des municipales

La commande des communes a chuté de plus de 60% et peine à se redresser

Sans surprise, avec ce double effet - élections municipales et crise du Covid-19 - la commande émanant des communes est celle qui est le plus fortement impactée. Après une chute de 64% pendant le confinement, la commande des communes ne s'élève encore au mois de juin qu'à la moitié de son niveau de juin 2019. Celle des intercommunalités (EPCI et syndicats) a elle aussi fortement diminué en période de confinement avec une réduction de 53% par rapport à 2019, mais s'est relevée plus fortement au mois de juin, atteignant près de 80% de la commande de l'an dernier. Ce sont les conseils départementaux, non impactés par le cycle électoral en 2020, qui ont le mieux résisté en période de confinement (-35% d'appels d'offres entre 2019 et 2020) et qui ont repris leur commande plus fortement suite au déconfinement, avec un volume d'appels d'offres semblable à celui de juin 2019 (-2%).

Graphique 4 : Evolution de la commande publique du premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019 par type de maître d'ouvrage



Source : Vecteur Plus, données au 08/07/2020

Des disparités régionales pendant et à la suite du confinement

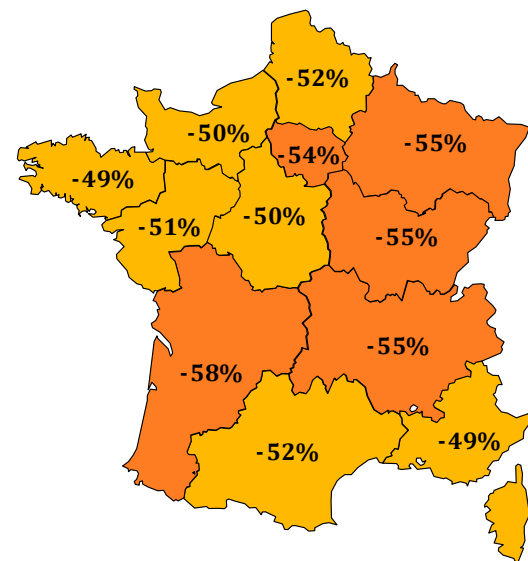
Les disparités régionales sont importantes en termes d'évolution entre les volumes d'appels d'offres entre 2019 et 2020.

Les régions Bretagne, Normandie, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont connu une baisse des appels d'offres moins élevée qu'en moyenne nationale pendant et après le confinement. Il s'agit aussi pour la plupart des régions ayant enregistré de moindres baisses de l'activité Travaux Publics pendant le confinement². En Ile-de-France, dans les régions de l'Est, et dans une plus forte mesure en Nouvelle-Aquitaine, la commande publique a fortement chuté pendant le confinement (respectivement -54%, -55% et -58% entre 2019 et 2020). L'Ile-de-France et le Grand-Est ont cependant pu bénéficier d'un rebond plus important du volume d'appels d'offres suite au déconfinement et retrouvent un niveau d'appels d'offres correspondant à plus de deux tiers du volume de juin 2019. Les régions Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France sont les plus en difficulté au sortir de la crise sanitaire, le volume d'appels d'offres enregistré en juin ne retrouvant qu'environ 60% du volume de juin 2019.

² Consulter le Dossier Economique « COVID-19 : PREMIER BILAN DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE DES TRAVAUX PUBLICS »

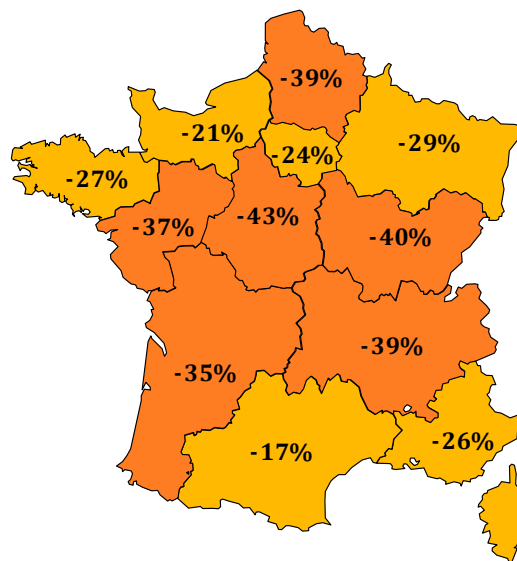
Carte 1 : Evolution de la commande publique entre 2019 et 2020 par région

Pendant les 3 mois de confinement



Nombre d'AO 2020 / Nombre d'AO 2019 mars-avril-mai
 Valeur inférieure à la moy nat (-53%)
 Valeur supérieure ou égale à la moy nat (-53%)

Après le confinement



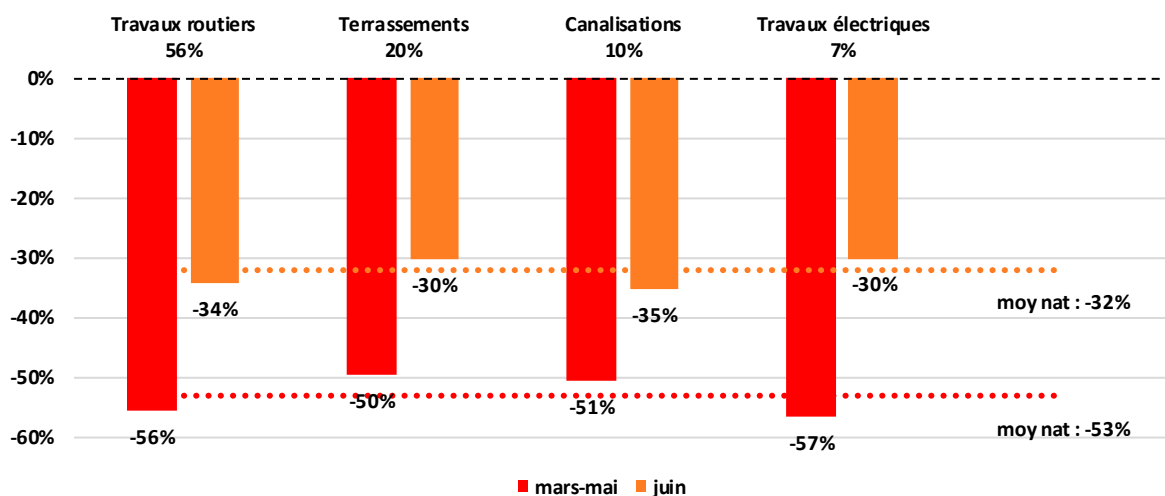
Nombre d'AO 2020 / Nombre d'AO 2019 juin
 Valeur inférieure à la moy nat (-32%)
 Valeur supérieure ou égale à la moy nat (-32%)

Source : Vecteur Plus, données au 08/07/2020

Baisse de la commande publique homogène pour les principales spécialités

Pour les quatre principales spécialités, représentant plus de 90% du volume des appels d'offres sur les marchés publics – les travaux routiers (56%), les terrassements (20%), les canalisations (10%) et les travaux électriques (7%) – la commande publique a diminué entre 2019 et 2020 d'au moins 50% sur les trois mois de confinement, et de plus de 30% au mois de juin.

Graphique 5 : Evolution de la commande publique entre 2019 et 2020 par spécialité

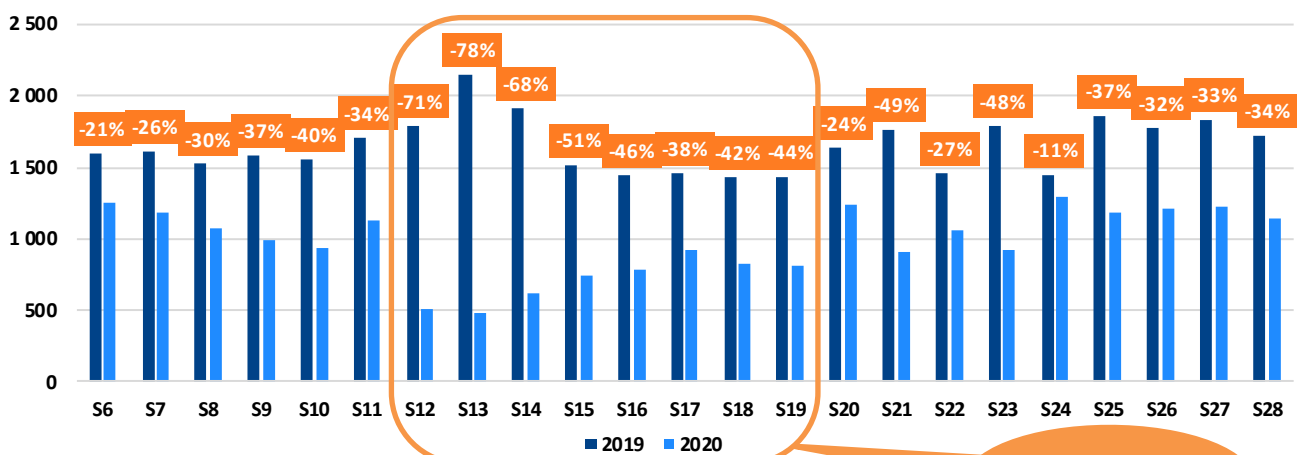


Source : Vecteur Plus, données au 08/07/2020

Des perspectives inquiétantes pour l'activité des TP

La situation ne semble pas s'améliorer au mois de juillet. Avec environ 1 200 appels d'offres sur les deux premières semaines de juillet (semaines n° 27 et 28), la commande publique reste inférieure d'un tiers à celle de 2019. Le rebond de cette commande, suite à l'arrêt de la période de confinement puis à la tenue du second tour des élections municipales, n'intervient toujours pas. Cet état des lieux inquiète les entreprises : en effet, si pour l'instant la reprise d'activité bénéficie de la situation favorable des carnets de commandes avant la crise, le « trou d'air » enregistré depuis plusieurs mois va entraîner une rapide consommation de ces carnets et une dégradation rapide de l'activité. Une relance de la commande publique et des appels d'offres est donc urgente pour assurer un relai d'activité d'ici la fin de l'année. Dans le cas contraire, les répercussions sur l'activité des entreprises risquent d'être perceptibles dès la fin du 3^{ème} trimestre...

Graphique 6 : Evolution de la commande publique entre 2019 et 2020 par semaine



Source : Vecteur Plus, données au 15/07/2020

Période de confinement

Après une chute de plus de 50% de la commande publique pendant les trois mois de confinement, l'évolution des appels d'offres ne connaît pas de rebond et reste à des niveaux très faibles. En conséquence, l'activité des entreprises de Travaux Publics risque d'être fortement pénalisée en fin d'année et la perte de chiffre d'affaires pourrait se chiffrer à environ -20% selon les perspectives de la FNTF³. L'ensemble de la profession s'alarme de la situation et compte sur un plan de relance des investissements locaux en infrastructures pour redynamiser le secteur d'ici l'automne.

Mathilde MENANTEAU
menanteaum@fntp.fr
 Tél : 01-44-13-32-02

³ Consulter le Dossier Economique : « CRISE DU COVID-19 : des perspectives 2020 en fort recul »

CRISE DU COVID-19 : des perspectives 2020 en fort recul

A l'issue de la crise sanitaire, les effets sur l'activité des Travaux Publics restent prégnants et devraient être très pénalisants pour le secteur sur l'ensemble de l'année. Malgré une montée en puissance de l'activité pendant l'été, le chiffre d'affaires de l'année sera réduit de 15% à 20% par rapport aux estimations réalisées avant crise.

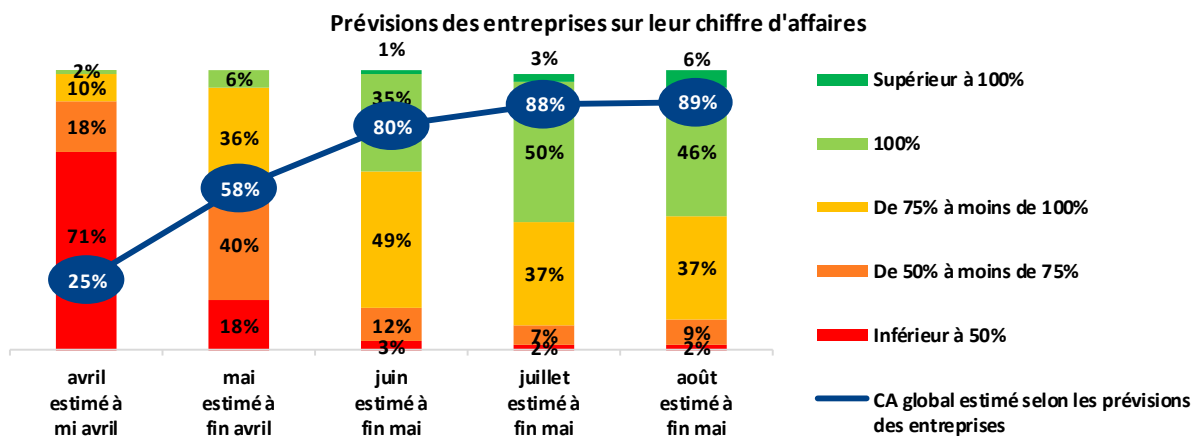
Methodologie : pour établir un profil annuel de l'activité du secteur, la FNTP a repris les résultats des enquêtes Flash réalisées pendant la crise sanitaire¹, et envisagé des hypothèses aboutissant à deux scénarii pour la fin de l'année.

Redressement de l'activité pendant l'été, mais à des niveaux encore inférieurs à ceux d'avant crise

Après un coup d'arrêt pendant la crise sanitaire², l'activité a repris progressivement depuis la mise en place du protocole avec l'OPPBT : à fin mai, seules 1,4% des entreprises se déclaraient encore à l'arrêt. Néanmoins le niveau d'activité reste très inférieur aux prévisions antérieures à la crise : le chiffre d'affaire global est estimé à 68% sur l'ensemble du mois de mai par rapport à la normale. A noter que le niveau de redémarrage au mois de mai a été un peu plus élevé que celui anticipé par les entreprises à fin avril (58%).

A fin mai, les entreprises prévoyaient une montée en puissance de leur activité sur les mois suivants, mais à des niveaux toujours faibles : 80% en juin, 88% en juillet, et 89% en août. Près de 2/3 des entreprises pensaient ne réaliser que 75% ou moins de leur chiffre d'affaires par rapport à la normale au mois de juin et près de la moitié des entreprises conservaient ces prévisions pour les mois de juillet et août.

Graphique 1 : Prévisions des entreprises sur leur chiffre d'affaires futur



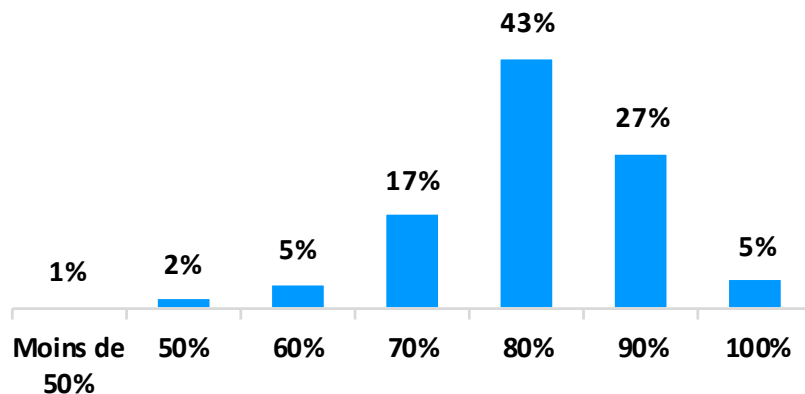
¹ Résultats des enquêtes Flash disponibles dans le Dossier « COVID : OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE LA RELANCE »

² Consulter le Dossier Economique « COVID-19 : PREMIER BILAN DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITE DES TRAVAUX PUBLICS »

Les entreprises n'envisagent pas de rattraper la perte d'activité d'ici la fin de l'année 2020

A fin mai 2020, 2/3 des entreprises pensaient réaliser un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 80% par rapport à la normale sur l'ensemble de l'année. Seules 5% des entreprises envisageaient d'atteindre un niveau d'activité équivalent à celui de l'année dernière en fin d'année.

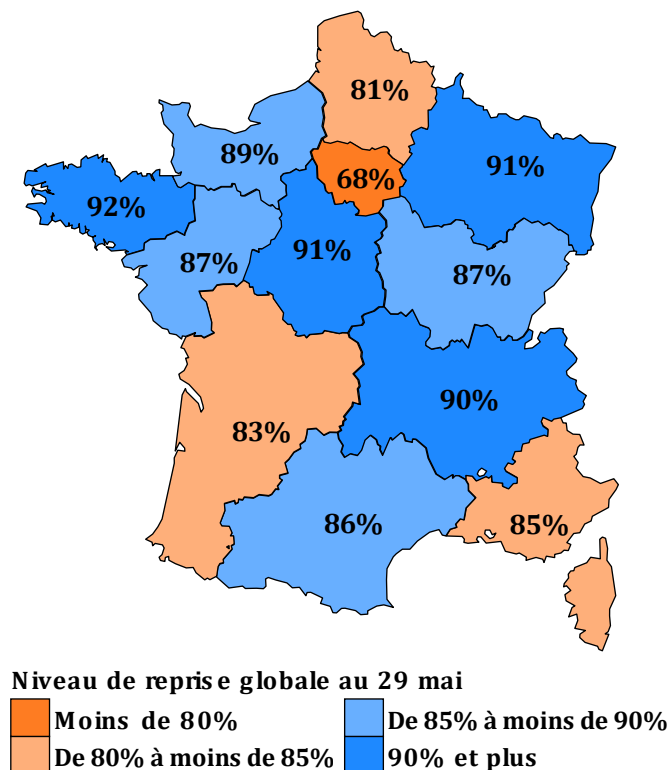
Graphique 2 : Prévisions de chiffre d'affaires pour fin 2020 par rapport à 2019



Source : Enquête Flash #4 FNTF, fin mai 2020

Le chiffre d'affaires global en fin d'année s'élèverait ainsi selon les prévisions des entreprises à 81% par rapport à 2019. Pour l'ensemble des régions, le chiffre d'affaires annuel devrait être supérieur à 80% du chiffre d'affaire enregistré en 2019, hormis en Ile-de-France où la situation est plus complexe depuis le début de la crise sanitaire.

Carte 1 : Prévisions de chiffre d'affaires pour fin 2020 par rapport à 2019 par région

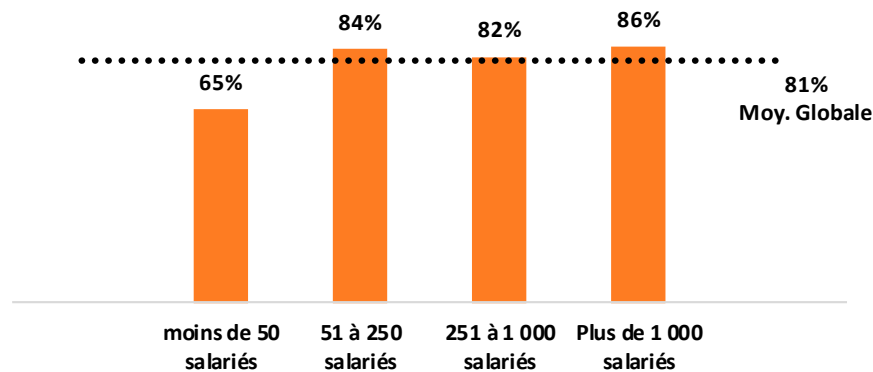


Source : Enquête Flash #4 FNTF, fin mai 2020

Les entreprises des secteurs des travaux routiers et du terrassement sont les plus optimistes sur la situation à fin 2020 : selon leurs prévisions, la perte de chiffre d'affaires devrait être inférieure à 10% (contre environ 20% pour l'ensemble des autres secteurs de TP).

Les TPE-PME seraient les plus affectées par cette crise sanitaire : leur activité sur l'année 2020 ne devrait représenter que 65% d'un chiffre d'affaires normal pour les entreprises de moins de 50 salariés. Les plus grandes entreprises résisteraient mieux à la crise avec un chiffre d'affaires de 86% par rapport à 2019 pour les entreprises de plus de 1 000 salariés.

Graphique 3 : Prévisions de chiffre d'affaires pour fin 2020 par rapport à 2019 par région par taille d'entreprises



Source : Enquête Flash #4 FNTP, fin mai 2020

Estimations FNTP : une perte d'activité de 15% à 20% sur l'ensemble de l'année 2020

La FNTP a établi un profil de l'activité du secteur sur l'ensemble de l'année 2020. Par rapport à un scénario sans crise (basé sur les prévisions fin 2019, à savoir une stabilité de l'activité par rapport à 2019), deux scénarii sont envisageables.

Les hypothèses des mois de mars à août ont été reprises des résultats des enquêtes Flash de la FNTP : +50% en mars, -80% en avril, -32% en mai, -20% en juin, -12% en juillet et -11% en août. L'activité pourrait ensuite reprendre un niveau normal à la rentrée avec un chiffre d'affaires correspondant aux prévisions initiales en septembre.

Pour le dernier trimestre, deux scénarii sont envisageables :

- un scénario « vert » présente une vision optimiste pour le dernier trimestre de l'année, avec un niveau de chiffre d'affaires équivalent à celui anticipé avant crise. Ce scénario serait réalisable en cas de redressement de la commande publique d'ici la fin de l'été. La reprise d'activité bénéficie en effet du report des travaux non réalisés pendant le confinement mais un relai devra intervenir pour remplir de nouveau les carnets de commandes.

Tableau 1 : Hypothèses de facturations mensuelles – Scénario vert

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
sénario vert	105%	105%	50%	20%	68%	80%	88%	89%	100%	100%	100%	100%

Sources : Estimations FNTP à partir des enquêtes Flash FNTP et des données brutes de l'EMBTP

- un scénario « orange » présente une vision plus pessimiste avec un niveau de chiffre d'affaires de -20% par rapport à la normale sur le dernier trimestre de l'année. Ce scénario est

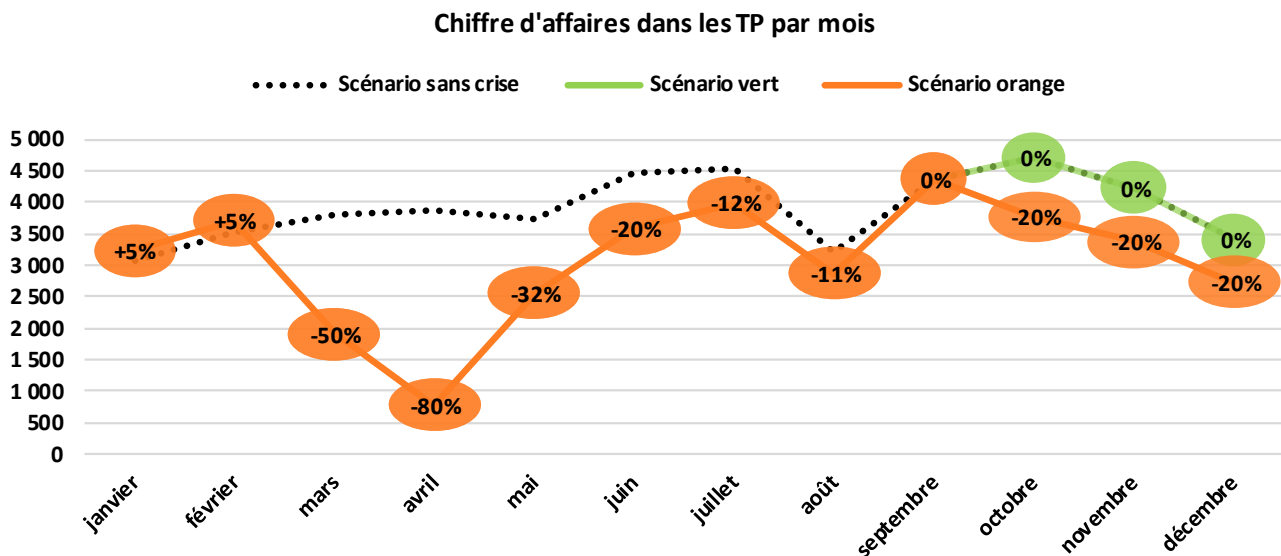
envisageable dans le cas d'un non redressement de la commande publique³, voire même d'une éventuelle nouvelle vague de l'épidémie à l'automne.

Tableau 2 : Hypothèses de facturations mensuelles – Scénario orange

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
sénario orange	105%	105%	50%	20%	68%	80%	88%	89%	100%	80%	80%	80%

Sources : Estimations FNTF à partir des enquêtes Flash FNTF et des données brutes de l'EMBTP

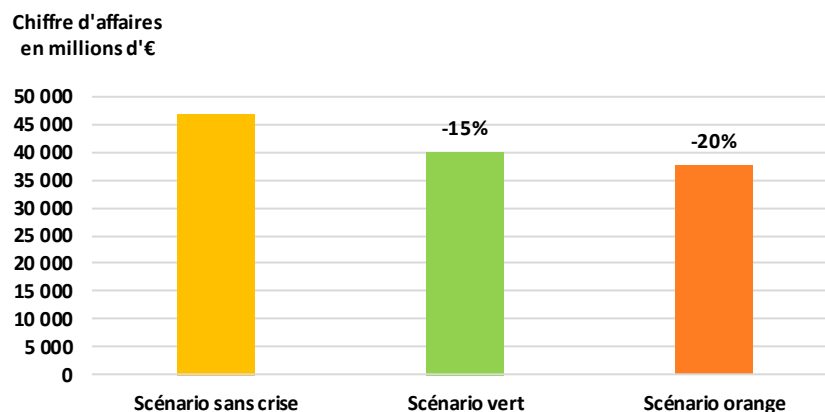
Graphique 4 : Profil de l'activité des TP par mois selon les scénarii de la FNTF



Sources : Estimations FNTF à partir des enquêtes Flash FNTF et des données brutes de l'EMBTP

Avec le scénario vert, le chiffre d'affaires serait diminué de 15% par rapport aux anticipations de fin d'année 2019. Le scénario orange, plus pessimiste, aboutirait quant à lui à une baisse de -20%. Le rattrapage de la perte d'activité subie au premier semestre de l'année restera impossible quel que soit le scénario et l'activité sera donc réduite dans un intervalle de -15% à -20% par rapport au scénario d'avant crise.

Graphique 5 : Niveau de chiffre d'affaires par rapport à la « normale » en fin d'année 2020 selon les scénarii de la FNTF



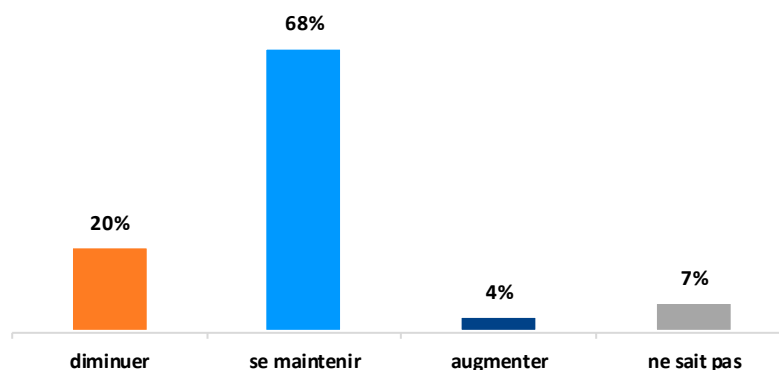
Sources : Estimations FNTF à partir des enquêtes Flash FNTF et des données brutes de l'EMBTP

³ Pour plus de détails sur la commande publique, consultez le Dossier Economique « FAIBLESSE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : les entreprises de TP s'inquiètent »

Quelles conséquences potentielles pour l'emploi ?

Cette évolution de l'activité du secteur amène les entreprises à anticiper de nouvelles perspectives en matière d'emploi. Alors qu'en début d'année, 16% des entreprises prévoyaient une augmentation de leurs recrutements et que les contraintes de main d'œuvre étaient le principal obstacle à la réalisation des travaux, à fin mai, seules 4% des entreprises envisagent d'augmenter leurs effectifs permanents. 20% des entreprises prévoient même de les diminuer en ayant principalement recours au non remplacement de départs des effectifs.

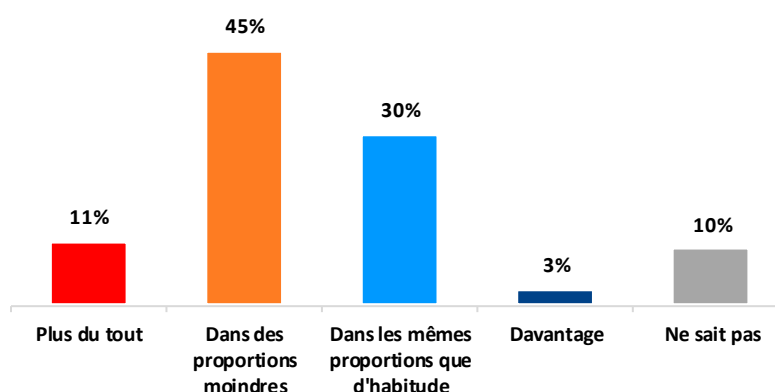
Graphique 6 : Perspectives des entreprises sur les effectifs permanents pour l'année 2020



Source : Enquête Flash #4 FNTP, fin mai 2020

Par ailleurs, l'intérim, qui représente environ 15% des effectifs en temps normal, est déjà très fortement impacté. 45% des entreprises pensent diminuer leurs effectifs intérimaires et 11% envisagent de ne plus du tout y recourir dans les prochains mois. Pour les entreprises qui estiment le maintenir dans les mêmes proportions ou davantage, l'intérim leur permettra surtout de répondre au surcroît d'activité ponctuel, mais une proportion non négligeable d'entreprises (39%) explique aussi que cela leur permettra de remplacer des salariés qui ne seraient pas mobilisables.

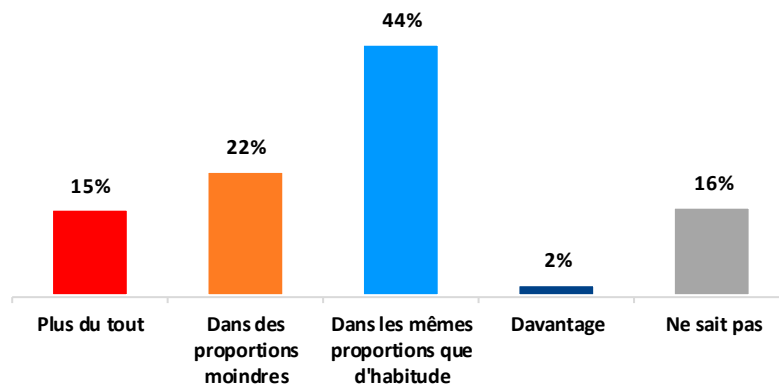
Graphique 7 : Perspectives des entreprises sur les effectifs intérimaires pour l'année 2020



Source : Enquête Flash #4 FNTP, fin mai 2020

Enfin la stratégie du secteur sur l'apprentissage est désormais menacée par ce nouveau contexte. 38% des entreprises envisagent de diminuer leurs effectifs apprentis voire de ne plus du tout y recourir pour 15%.

Graphique 8 : Perspectives des entreprises sur le recours à l'apprentissage en 2020



Source : Enquête Flash #4 FNTF, fin mai 2020

Ainsi, alors que le secteur des Travaux Publics se trouvait dans un contexte encore très porteur en début d'année, la crise sanitaire vient percuter cette dynamique tant sur les perspectives d'activité que sur les perspectives d'emploi. La stabilité qui avait été anticipée pour 2020 est totalement remise en question par cette crise sanitaire. Au cours des prochains mois, la politique de relance de l'investissement public (tant au niveau local que national) et la vitesse du redémarrage de nouveaux projets après le long creux électoral qui vient de s'écouler conditionneront l'évolution de l'activité et de l'emploi dans le secteur.

Mathilde MENANTEAU
menanteaum@fntp.fr
 Tel : 01-44-13-32-02

CRISE COVID-19 : les finances locales fortement impactées, une relance nécessaire

A lors que cette année électorale s'annonçait moins catastrophique pour l'investissement local que celle des deux mandats précédents, la crise du Covid19 rebat les cartes. Les recettes des collectivités vont subir un revers important en 2020 et 2021 avec des conséquences potentiellement dramatiques sur l'investissement si aucune mesure de compensation n'est prise. Un soutien des finances locales pour une reprise puis une relance ainsi qu'une mobilisation de l'ensemble des acteurs publics sont indispensables.

Retour de l'effet ciseau : baisse des recettes, hausse des dépenses

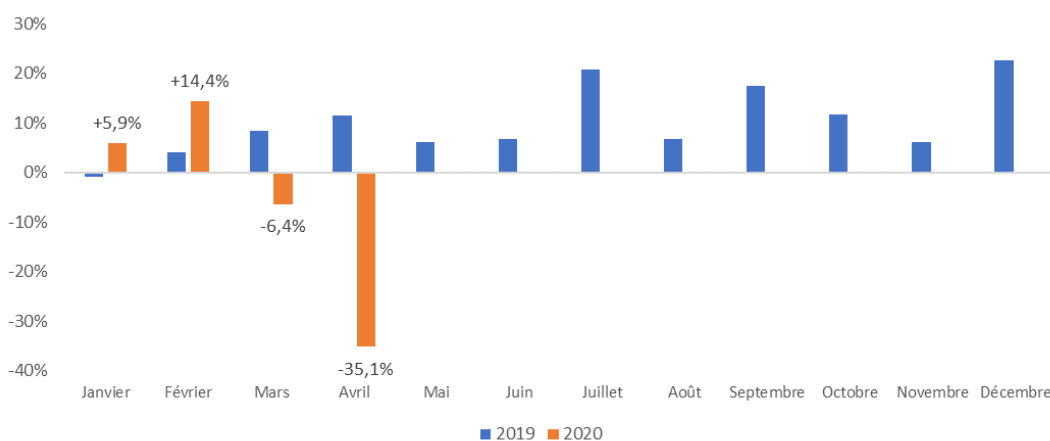
Vers une forte baisse des recettes fiscales et tarifaires des collectivités...

Avec la crise sanitaire, certaines ressources vont subir une baisse dès 2020 tandis que d'autres recettes sont perçues avec un décalage et auront des répercussions dans les budgets 2021 et 2022. La crise économique pourrait ensuite affecter plus structurellement certaines ressources.

Droits de mutation (DMTO)

Dès cette année, les droits de mutation des départements sont la recette qui devrait subir la plus forte baisse. L'activité notariale s'est considérablement réduite pendant deux mois et ne devrait pas reprendre à un rythme soutenu avant un certain temps. Les droits de mutation des départements ont chuté de -35% en avril et sur les 4 premiers mois de l'année le recul atteint -5,4%.

Graphique 1 : Evolution des droits de mutation des départements (M/M-12)



Source : calcul FNTF à partir des données du CGEDD

Versement mobilité (VM)

La baisse du VM va impacter l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité (AOM) et donc une partie des EPCI. Pour l'année 2020, le montant prévisionnel de cette recette était de 9,4 Md€. Il s'agit d'une ressource essentielle, (pour 1 AOM sur 5 elle représente plus de 80% des recettes et pour 3 AOM sur 4 plus de 40% des recettes), qui sert à financer les projets de transports collectifs.

Le VM va fortement baisser pour 3 raisons :

- Le report ou l'annulation des charges décidés par le gouvernement pour aider les entreprises et dont fait partie le VM,
- La très large mise en place de l'activité partielle qui ne rentre pas dans le calcul de l'assiette du VM,
- La probable hausse des dépôts de bilan qui entrainera une réduction des effectifs

[Le GART évalue les pertes de VM à 2 Md€ et en y ajoutant les pertes de recettes commerciales le manque à gagner atteint 4 Md€ pour l'ensemble des AOM en 2020.](#)

Ce manque de ressource, s'il n'est pas compensé va entrainer des remises en cause, des redimensionnements ou des reports de projets, des conséquences déjà à l'ordre du jour pour une ligne de tramway à Nancy et le schéma de mobilité à Nantes.

Les recettes commerciales baissent également fortement ce qui devrait mettre les grands opérateurs en difficultés et pose la question du maintien des investissements prévus. La SNCF aurait perdu 2 Md€ à fin avril¹.

TVA, TICPE et autres taxes

Le ralentissement de l'activité économique aura des conséquences sur les recettes de TVA dont une part revient aux régions.

Le confinement a fait chuter les déplacements individuels faisant ainsi baisser la consommation de carburants et donc les recettes de TICPE qui reviennent également aux régions.

Les collectivités qui bénéficient de fortes recettes issues des jeux, pour celles qui possèdent un casino, ou de la taxe de séjour, pour celles qui ont une forte activité touristique, seront très exposées à une nette baisse de leurs recettes en raison de l'arrêt total de ces activités durant la période de confinement et du redémarrage très progressif.

Recettes tarifaires

Les collectivités ont dû stopper un certain nombre de services publics, crèches, bibliothèques, piscines et autres équipements sportifs etc. entrainant une baisse de leurs recettes tarifaires. Celles liées au stationnement ainsi que les loyers perçus par les collectivités devraient également se réduire.

...et une accélération des dépenses de fonctionnement

Parallèlement à ces recettes en moins, les collectivités doivent faire face à des dépenses supplémentaires pour gérer la crise sanitaire (achat de masques, de matériel de protection...) ou aider les entreprises et associations.

Afin de donner plus de marges de manœuvre aux collectivités pour gérer la crise sanitaire, l'Etat a suspendu les « contrats de Cahors » qui prévoit un plafond de 1,2% à ne pas dépasser pour les dépenses de fonctionnement.

Même si des dépenses liées à certains services publics ont pu également baisser pendant cette période de confinement, dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement des collectivités connaîtront probablement une progression assez soutenue en 2020.

Un impact sur l'investissement potentiellement dramatique

Le confinement et l'arrêt des activités non essentielles ont déjà eu pour conséquence un très fort ralentissement des appels d'offres. Sur les semaines 12 à 19, correspondant à la période de confinement,

¹ <https://www.lefigaro.fr/societes/sncf-le-pdg-jean-pierre-farandou-appelle-a-un-plan-de-relande-20200520>

le nombre d'appels d'offres lancés par les collectivités a baissé de -57% par rapport à celui enregistré en 2019 : -68% pour les communes, -55% pour les EPCI et -41% pour les départements.

Afin d'appréhender plus largement les conséquences de la crise sur l'investissement local pour l'année 2020, un travail d'hypothèse a été réalisé pour quantifier l'impact de la baisse des recettes sur les dépenses d'investissement.

Hypothèses

Fonctionnement

Des hypothèses ont été faites sur les principales recettes des collectivités impactées en 2020 (DMTO, VM, TICPE, TVA) avec une prise en compte de l'arrêt pendant 2 mois, une reprise progressive tout au long de l'année et un quasi-retour à la normale pour fin 2020.

Des hypothèses concernant d'autres recettes (tarification de services publics, taxe de séjour, cartes grises, stationnement...) ont également été prises en compte.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous avons retenu une évolution relativement limitée de +2%.

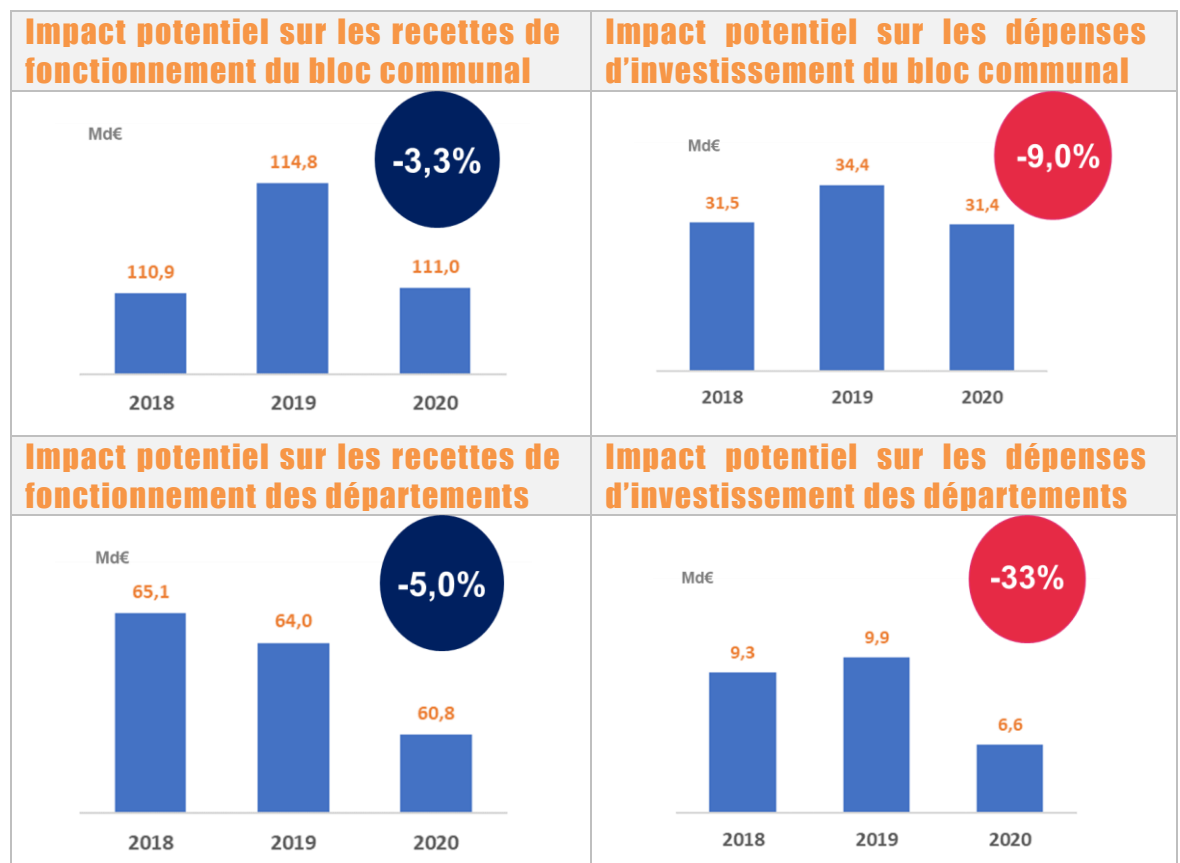
Investissement

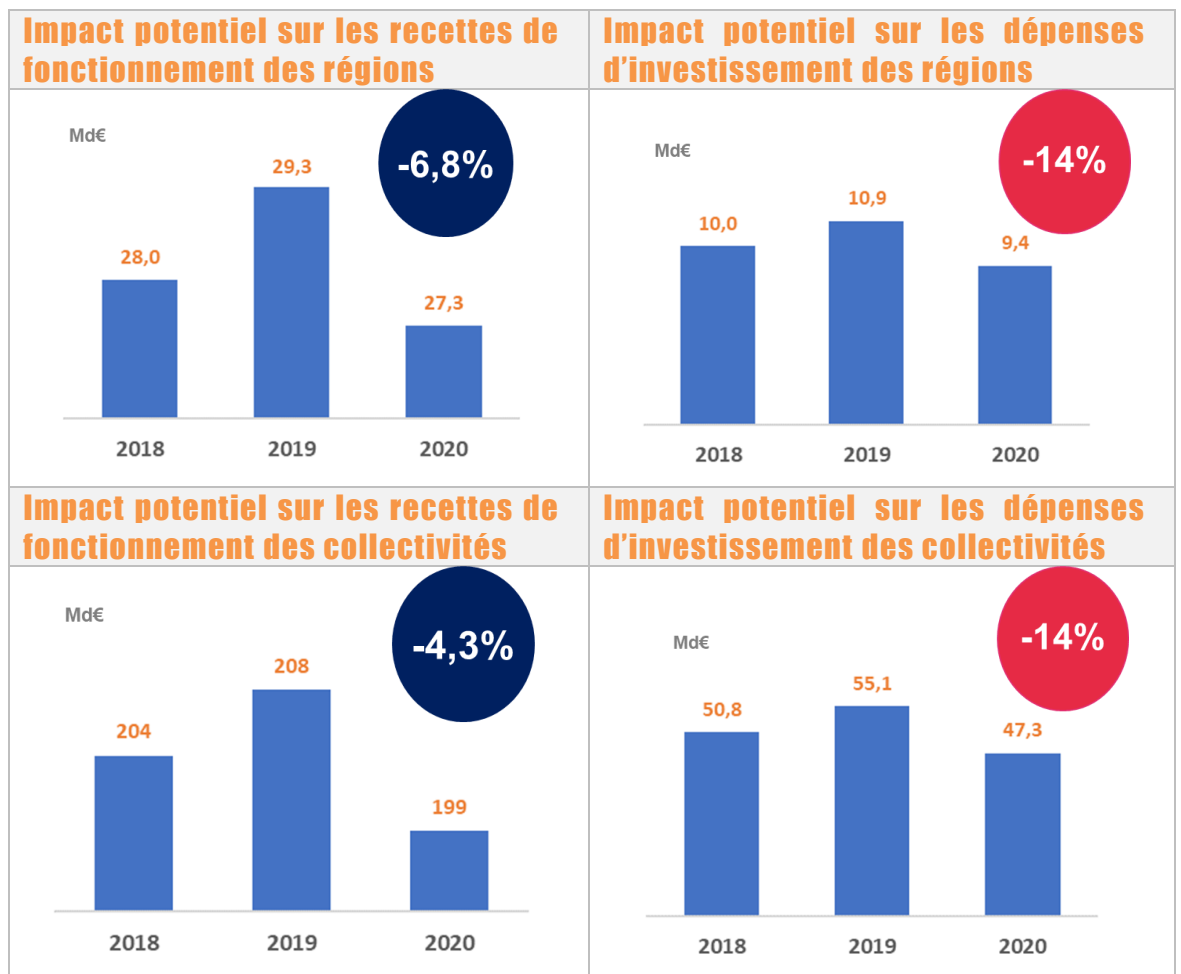
Sur les recettes d'investissement, nous avons pris en compte :

- un FCTVA en hausse en conséquence de dépenses d'investissement dynamiques en 2019,
- des dotations d'investissement soutenues,
- un flux net de dette nul (emprunts nouveaux - remboursements d'emprunts).

Un raisonnement mécanique de répercussion intégrale de la baisse de l'épargne brute sur l'investissement a été privilégié pour mesurer l'impact potentiel de la crise si aucune mesure n'est prise. Cette méthode simple, voire simpliste, s'était toutefois révélée pertinente lors de la baisse des dotations, période pendant laquelle l'investissement avait joué le rôle de variable d'ajustement.

Evolution des recettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage





Les collectivités pourraient dans leur ensemble perdre environ 9 Md€ de recettes de fonctionnement en 2020. Ce manque à gagner pourrait se traduire par un recul de l'investissement public local de 7,8 Md€, soit -14%.

Certaines estimations, et notamment celle de P. Laurent l'Association des Maires de France (AMF)², anticipent pour l'ensemble des collectivités un recul de l'autofinancement de 20 Md€ sur 3 ans, de 2020 à 2022, en raison de la hausse des dépenses (+6 Md€) et de la baisse des recettes fiscales et tarifaires (-14 Md€).

Une mobilisation indispensable de l'Etat et des collectivités au secours de l'investissement local

Ces répercussions sur l'investissement local ne sont pas gravées dans le marbre. Elles peuvent encore être évitées ou limitées si des mesures sont rapidement prises pour soutenir les finances des collectivités locales et maintenir leur capacité à maintenir des investissements indispensables.

Les mesures existantes et à venir : trésorerie, dotations, FCTVA

Soutien à la trésorerie et à l'investissement des collectivités pendant l'état d'urgence sanitaire - [Circulaire du 5/05](#)

Pendant l'état d'urgence sanitaire, une circulaire rappelle les leviers mobilisables par les collectivités pour soutenir leurs finances aussi bien la section de fonctionnement que la section d'investissement :

² <https://www.lejournaldugrandparis.fr/ph-laurent-20-milliards-deuros-de-manque-a-gagner-pour-les-collectivites/>

Trésorerie Avances de trésorerie possibles à travers des versements anticipés de 12^{èmes} de fiscalité (sur accord du préfet pour les communes et EPCI et du ministre du budget pour les départements et régions) ou à travers la majoration de l'acompte de DGF du mois de mai.

Dotations Préfets encouragés à verser rapidement les crédits de paiement liés aux dotations d'investissement (DETR, DSIL, DPV)

Utilisation plus large de la possibilité existante d'accorder des avances de 30% du montant prévisionnel de la subvention.

Souplesse Possibilité de réaffecter des subventions consacrées à des opérations susceptibles d'être reportées ou annulées vers d'autres opérations.

Les délais de dépôt de dossiers pourront être prolongés.

FCTVA Acompte exceptionnel de 70% du montant prévisionnel de FCTVA si une collectivité présente des difficultés de trésorerie ou qu'elle doit faire face à un niveau exceptionnel de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Propositions de mesures de soutien aux finances locales - [Courrier ministériel du 5/05](#)

Dans un courrier, adressé à l'AMF, G. Darmanin et O. Dussopt formulent plusieurs propositions de mesures susceptibles de soutenir les collectivités :

Compte dédié Création d'un compte dédié ou d'un budget annexe pour regrouper les dépenses de gestion de la crise dont les charges pourraient être étalées sur plusieurs années et de recourir à l'emprunt pour les financer.

Versement anticipé FCTVA Versement anticipé du FCTVA pour les collectivités soumises au régime de droit de commun, c'est-à-dire qui reçoivent le remboursement du FTVCA en année N+2. Cela signifie qu'en 2021 les collectivités soumises au régime de droit commun recevront le versement du FCTVA sur leurs investissements 2019 et sur leurs investissements 2020, soit 1,5 Md€ supplémentaires. Cette mesure ne concernerait donc que 18% des collectivités.

Un soutien de l'Etat nécessaire mais encore insuffisant

E. Philippe a annoncé le 29 mai les premières réelles mesures de soutien financier aux collectivités qui doivent être reprises dans le PLFR 3 prévu le 10 juin. Elles prévoient, outre la création du compte dédié pour l'ensemble des collectivités :

Recettes (bloc communal) Une clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales du bloc communal pour assurer aux communes et EPCI des recettes au moins égales à la moyenne 2017-2019. Une dotation compensatrice comblera l'écart négatif éventuel. Environ 1/3 des communes et EPCI seraient concernés pour un montant évalué à 750 M€.

DSIL (bloc communal) Un abondement de la DSIL d'un milliard d'euros supplémentaires cette année. Elle passe donc de 600 M€ à 1,6 Md€ avec un fléchage vers des investissements « verts » : transition écologique (pérennisation des pistes cyclables temporaires par exemple) et santé.

Droits de mutation (départements) Un dispositif d'avances sur les droits de mutation futurs à hauteur de 2,7 Md€ sur demande du département et dans la limite de l'écart entre le montant 2020 et la moyenne 2017-2019. Les départements concernés rembourseront les sommes perçues lors du « rebond ».

Ces mesures sont nécessaires mais encore insuffisantes pour être à la hauteur des enjeux. Elles ne répondent que partiellement à la nécessité de créer de fortes incitations à court terme pour que les collectivités initient une relance rapide de leurs investissements. Il faut aller plus loin pour éviter le scénario de la période 2014-2017 lors de laquelle la baisse des dotations de 11,5 Md€ s'était traduit

par un recul sans précédent de l'investissement public local et avait conduit à un recul de l'activité TP et à la disparition de 30 000 emplois.

Sur le **FCTVA**, le Premier ministre n'a pas repris la proposition du versement anticipé, or l'Etat doit aller plus loin que de simples avances, il faudrait :

Versement	ramener le versement en année N pour l'ensemble des collectivités	Taux	remonter le taux de remboursement actuellement de 16,4% pour véritablement inciter les collectivités à investir davantage : 1 point supplémentaire de remboursement rapporterait environ 370 M€ aux collectivités, un taux porté à 20% permettrait de dégager 1,3 Md€ supplémentaires pour l'investissement	Champ	élargir le champ des dépenses donnant droit à un versement de FCTVA à l'ensemble des dépenses d'infrastructure et notamment aux dépenses d'entretien (inscrites en fonctionnement) des ouvrages d'art
------------------	---	-------------	---	--------------	---

Sur les **dotations d'investissement** (DTER, DSIL, etc.), des mesures complémentaires peuvent être prises, d'autant que le milliard annoncé de DSIL correspond à des engagements sur l'année 2020 alors que les crédits de paiement ne seront versés que plus tard et s'étaleront sur plusieurs années. La dotation concerne par ailleurs des territoires plus urbains tandis que les territoires plus ruraux sont davantage concernés par la DETR. Il faudra également vite préciser les projets concernés et les modalités (calendrier, taux de subvention etc.).

Consommation des crédits	Assurer la consommation intégrale des crédits de paiement prévus en loi de finances	Champ	Elargir le champ d'intervention à l'ensemble des infrastructures	Cofinancement	Accroître les taux de cofinancement, supprimer le plafond de 80% de subventions publiques
---------------------------------	---	--------------	--	----------------------	---

D'autres mesures pourraient encourager l'investissement local :

- des conditions d'emprunt plus avantageuses, des **prêts à taux 0** par exemple,
- une accélération de la participation de l'Etat au **financement des CPER**,
- des mesures pour **soutenir les recettes des AOM** à l'origine du financement des projets de transports collectifs.

Le rôle de l'Etat sera déterminant pour apporter des solutions de soutien à moyen et long terme. En effet les collectivités pourraient subir de fortes baisses de recettes en 2021 avec le recul annoncé des impôts de production : cotisation foncière des entreprises (CFE) mais surtout CVAE. Des mesures devraient être prises en deux temps : lors d'un prochain projet de loi rectificatif courant juin et dans le projet de loi de finances pour 2021 en septembre.

Une mobilisation forte des collectivités

Si l'Etat doit soutenir les collectivités en difficulté, celles-ci vont devoir également se mobiliser pour participer pleinement à la relance du pays par l'investissement. Avant l'entrée dans la crise, elles disposaient globalement de finances saines avec une trésorerie abondante proche d'une année d'investissement, des marges d'autofinancement conséquentes grâce à une épargne brute élevée, et une capacité de désendettement faible.

Certaines collectivités ont déjà commencé à mobiliser leur trésorerie pour faire face à la crise. Il faudra également qu'elles utilisent le levier de l'endettement pour maintenir leurs investissements. L'agence de notation S&P prévoit notamment dans une [analyse du 28 mai](#) un tassement de l'investissement en 2020 suivi d'un rebond en 2021 qui serait largement financé par l'emprunt. L'endettement atteindrait alors un niveau record, au-delà des 150 Md€.

Ces années de bonne gestion doivent permettre d'engager pleinement la reprise, en lançant immédiatement les appels d'offres des projets laissés en suspens pendant le confinement. Ensuite, une relance à court et moyen terme devra s'intégrer dans une politique ambitieuse de modernisation des infrastructures et des réseaux de la transition écologique et numérique (mobilité, eau, énergies...)

Sylvain SIMÉON-
simeons@fntp.fr -
Tel : 01-44-13-32-26

QUELLE PLACE POUR LES INFRASTRUCTURES DANS LA RELANCE VERTE ?

L'utilisation des infrastructures (de transport, d'eau, d'énergie ou encore du numérique) compte actuellement pour près de 50% des émissions de CO₂ de la France. Les infrastructures, jouent un rôle économique majeur mais elles sont aussi essentielles pour assurer la transition vers une économie bas carbone. Cet article propose une synthèse de plusieurs études et rapports récents chiffrant l'impact de plans de relance et de l'investissement dans les infrastructures de la transition écologique.

Concilier les priorités économiques et environnementales

Depuis la sortie du confinement, l'activité économique en France se redresse progressivement, mais demeure encore très dégradée par rapport à la situation antérieure.

Au moment où une relance économique s'impose, il ne faut toutefois pas oublier l'urgence climatique et les objectifs fixés au niveau national et international, notamment ceux de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du « Green Deal » européen. L'ambition de la France est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ce qui implique de diviser les émissions de gaz à effet de serre par 6, par rapport aux niveaux de 1990.

Dans son 2^{ème} [rapport annuel](#), publié le 8 juillet 2020¹, le Haut conseil pour le climat insiste sur la nécessité de prendre en compte l'urgence climatique dans les plans de redressement économique face à la crise sanitaire : « il faut insérer le plan de reprise dans les limites du climat et non l'inverse ». En effet, la France a encore un long chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés en termes de réduction des émissions. D'après le HCC, en 2019 les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 0,9%, alors qu'une baisse de 3% est attendue dès 2025.

Dans ce contexte, l'impulsion économique pour sortir de la crise doit être perçue comme une opportunité pour orienter les investissements en faveur du climat.

De surcroît, selon une [étude](#) de McKinsey² une relance par le climat serait plus bénéfique sur le plan économique, social et environnemental qu'une relance traditionnelle. Un investissement de 75 à 150 Mds € dans des programmes bas-carbone pourrait générer entre 180 et 350 Mds€ de valeur ajoutée brute, créer de 1 à 3 millions d'emplois et réduire les émissions de CO₂ de 15 à 30% d'ici 2030. Au global, chaque euro investi génèrerait entre 2€ et 3€ de valeur ajoutée brute.

N.B : Les résultats de l'étude s'appliquent aux pays européens qui comptent entre 50 et 70 millions d'habitants. Les investissements sont à la fois publics et privés et déployés sur une période de 5 ans. Les programmes d'intervention concernent principalement quatre secteurs d'activité : l'industrie, l'énergie, le bâtiment et les transports.

¹ [Haut Conseil pour le Climat \(Juillet 2020\). Redresser le cap, relancer la transition](#)

² [McKinsey & Company \(May 2020\), How a post-pandemic stimulus can both create jobs and help climate change](#)

Un consensus plaçant les infrastructures au cœur de la relance

Pendant ce temps de crise sanitaire et économique, de multiples plans de relance ont été présentés par des think tank et associations diverses. Leur point commun : **intégrer les enjeux climatiques dans la reprise économique**. Parmi les solutions avancées un consensus se dégage sur le rôle des infrastructures et leur potentiel pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux. A titre d'exemple, le **déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques** est présenté comme une mesure rapide à mettre en œuvre, qui permettrait d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et qui serait à l'origine de nouveaux emplois.

Cette note synthétise des mesures d'impulsion économique détaillées dans les plans de relance de [I4CE](#)³ (Institute for Climate Economics), de [WWF et EY](#)⁴, ainsi que dans l'étude de McKinsey & Company.

Dans son rapport, I4CE préconise un investissement annuel supplémentaire de l'ordre de 21 Mds€ d'ici 2023 pour relancer l'économie, tandis que WWF et EY estiment les besoins supplémentaires en investissement sur cette même période à 14 Mds€. Selon ces derniers, « **chaque euro investi par le gouvernement dans un plan de relance vert génèrerait en moyenne une valeur ajoutée (richesse créée par les entreprises) de 2,8 euros en 2022 et 3,22 euros en 2030** ». S'agissant des investissements en faveur du secteur de l'énergie les deux plans proposent des sommes similaires, alors que dans le secteur des transports les propositions du plan de WWF et EY sont plus ambitieuses. Au global, les trois rapports s'accordent sur la pertinence d'orienter les efforts de reprise vers des secteurs moins émetteurs et d'investir massivement dans des infrastructures qui accompagnent la transition écologique.

Le tableau ci-après reprend les investissements préconisés par ces plans de relance directement en lien avec les activités des entreprises de Travaux Publics :

Tableau 1. Synthèse des mesures de relance compatibles avec les objectifs climatiques

Secteur d'activité	Type d'infrastructure	France		Europe
		Plan de relance I4CE	Plan de relance WWF/EY	Etude McKinsey
		Investissement annuel supplémentaire en Mds€ (sur 4 ans)	Investissement* annuel supplémentaire en Mds€ (sur 4 ans)	Montant investi en Mds€ (sur 5 ans) Pays de 50 à 70 millions hab.
Transport	Transports en commun	1,7	2,5	2 – 8
	Réseau ferroviaire	0,4		
	Aménagements cyclables	0,9	2	0,5 – 5,0
	Réseau de recharge véhicules décarbonés	0,14	1**	3 – 5
Total		3,14	5,5	5,5 – 18
Energie	Energies renouvelable	4,3	4	10 – 20
	Gaz renouvelable	0,11		
	Réseaux de chaleur	0,3		
Total		4,7	4	10 – 20

Source : données issues des différentes études (I4CE, WWF/EY et McKinsey)

*Les montants indiqués dans le plan de relance présenté par WWF et EY concernent uniquement des financements publics.

**Ce montant inclut également la production et la distribution des véhicules décarbonés.

³ [I4CE \(juillet 2020\), Relance : comment financer l'action climat](#)

⁴ [WWF & EY \(juillet 2020\), Monde d'après : l'emploi au cœur d'une relance verte](#)

En termes de création d'emplois, WWF et EY estiment qu'un **plan de relance vert permettra de soutenir plus d'1 million d'emplois** (emplois maintenus et créés, directs, indirects et induits) à l'horizon 2022. Selon les auteurs, ces chiffres seraient deux fois plus élevés que ceux observés avec un plan de relance traditionnel, c'est-à-dire sans prendre en compte les objectifs de transition écologique.

Tableau 2. Impact des mesures de relance sur l'emploi

		Plan de relance WWF/EY	Etude McKinsey
Secteur d'activité	Type d'infrastructure	Emplois créés* (milliers)	Emplois créés* (milliers)
Transport	Transports en commun et ferroviaire	34	40 - 200
	Aménagements cyclables	73	10 - 130
	Réseau de recharge véhicules décarbonés	17,5	20 - 40
Total		124,5	70 - 370
Energie	Energies renouvelables	40	130 - 360
Total		40	130 - 360

Source : données issues des différentes études mentionnées ci-dessus

*L'étude chiffre les emplois qui sont maintenus et créés, ils sont mesurés en ETP.

**Ici, les emplois sont exprimés en « job-years », c'est-à-dire un emploi sur un an.

La comparaison des estimations entre les différentes études doit cependant être effectuée avec précaution. D'une part, dans l'étude de McKinsey les chiffres sont donnés à titre indicatif pour un pays européen qui compte une population de 50 à 70 millions d'habitants. D'autre part, les fourchettes d'investissement et d'emplois créés sont assez larges. Dans le plan de relance de WWF/EY, seuls les investissements publics sont pris en compte. Toutefois, ces résultats permettent d'éclairer la décision publique quant aux ressources qui pourraient être allouées et les mesures à mettre en œuvre dans chaque secteur pour relancer l'économie.

Outre ces bénéfices économiques, mesurés en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois, les mesures présentées dans les trois études ont aussi un impact environnemental important. L'étude de McKinsey estime une réduction des émissions de CO₂ allant de 15% à 30% d'ici 2030, grâce à un plan de relance vert. Dans son rapport annuel, le Haut conseil pour le climat évalue également, de façon qualitative, la contribution de différentes politiques de relance à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'impact est évalué sur une échelle le qualifiant de « majeur », « significatif », « faible » ou « nul ». **Le déploiement des énergies renouvelables, le développement de véhicules et infrastructures électriques, ainsi que les politiques et infrastructures urbaines de transport doux,** sont des programmes ayant un impact « majeur » en termes d'atténuation des émissions. De plus, leur impact sur la création d'emplois est lui aussi très significatif. Là encore, le rôle des infrastructures dans l'atteinte des objectifs environnementaux est mis en évidence.

Tableau 3. Impact des mesures de relance sur l'atténuation des émissions

Secteur	Politique	Rapidité de déploiement	Atténuation des émissions	Verrouillage d'investissements pro-SNBC	Création emplois
Énergie	Déploiement énergies renouvelables	●	●	●	●
	Centrales nucléaires		●	●	●
	Capture et stockage du carbone		●	●	●
	Réseaux « intelligents »	●	●	●	●
	Batteries : stockage	●	●	●	●
	R&D hydrogène	●		●	●
	Biogaz	●	●	●	●
Transports	Efficacité / normes d'émission	●	●	●	●
	Développement véhicules et infrastructures électriques	●	●	●	●
	Politiques et infrastructures urbaines de transports doux	●	●	●	●
	Infrastructures et efficacité énergétique du rail	●		●	●
	Rail voyageurs	●	●	●	●
	Rail fret	●	●	●	●
			●	●	●

● Effet majeur/Déploiement 2020-2021
 ● Effet faible/Déploiement 2025-2030
 ● Effet significatif/Déploiement 2021-2025
 ● Effet nul/Déploiement >2030

Source : Haut Conseil pour le Climat – 2020

Un plan de relance pour sortir de la crise doit impérativement prendre en compte les objectifs fixés en matière environnementale. Comme le démontrent ces différentes études, des mesures pour une économie bas-carbone permettent de créer de la richesse (en termes de valeur ajoutée) et de nombreux emplois, en cohérence avec les actions de lutte contre le changement climatique. Ces mesures doivent être accompagnées par d'autres instruments (taxes, subventions) afin de garantir leur efficacité. Quant aux infrastructures, elles constituent les supports de la transition écologique dans de nombreux domaines (mobilité, énergie, eau, numérique...). Leur place est donc primordiale dans toute politique de relance pour stimuler l'économie française grâce à des investissements massifs dans des programmes compatibles avec les priorités environnementales.

Valentina Langlois-Salazar
langloissalazarv@fntp.fr
 01.44.13.32.22

POUR UN PLAN D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La situation sanitaire liée au Covid-19 a généré une crise économique brutale et sans précédent dans l'histoire récente de notre pays. Le lancement d'un plan de relance de l'économie est désormais urgent. L'effort budgétaire devra être massif et impliquer l'ensemble des acteurs publics (Etat et collectivités locales notamment) et privés. Il devra comporter un programme d'investissements en infrastructures qui revêt de multiples atouts dans le contexte actuel.

Pourquoi une relance par les infrastructures de la transition écologique ?

De nombreux économistes plaident pour une relance des investissements dans les infrastructures car ceux-ci permettent à la fois de stimuler la demande à court terme et de jouer sur l'offre en augmentant le potentiel de croissance à long terme. A fortiori, dans la situation actuelle, investir dans les infrastructures favorisant la transition écologique est devenu une urgence qui aura de multiples impacts vertueux:

- **Des effets rapides et positifs pour l'ensemble de l'économie**

Une politique d'investissements publics dans les infrastructures génère à très court terme des effets positifs sur l'économie et sur l'emploi. Une relance de ce type a un effet direct sur la croissance via l'activité générée et un effet multiplicateur keynésien sur l'ensemble de l'économie, en irrigant rapidement de nombreux autres secteurs d'activité.

- **Un soutien de l'offre à moyen terme et une amélioration de la croissance potentielle**

Les infrastructures génèrent des bénéfices économiques et sociaux. Au niveau national, une étude de l'OFCE montre que lorsqu'une collectivité ou l'Etat investit un point de PIB, ce sont 286 000 emplois supplémentaires qui sont créés au bout de 5 ans dans le secteur marchand¹. Les infrastructures sont également un critère de choix majeur pour l'implantation ou la relocalisation d'industries et d'activité. Dans un rapport de mai 2020, le CESE plaide pour une ambition renouvelée en matière d'investissement dans le contexte actuel afin de « contribuer efficacement à la relance via une politique infrastructurelle ambitieuse de par ses effets de levier notables, bénéfiques pour l'ensemble des acteurs économiques »².

- **Une relance qui bénéficie aux acteurs économiques locaux**

La réalisation ou la rénovation d'une infrastructure a un impact économique et social au niveau du territoire, via un tissu très diffus d'entreprises de toutes tailles, non délocalisables et s'approvisionnant le plus souvent localement (matériaux). C'est l'emploi local de toute une filière qui en bénéficie. De ce point de vue, investir les infrastructures constitue une relance « made in France » qui ne subit pas d'effets d'éviction par les importations à la différence de la plupart des autres secteurs économiques dont la chaîne de valeur est très internationalisée.

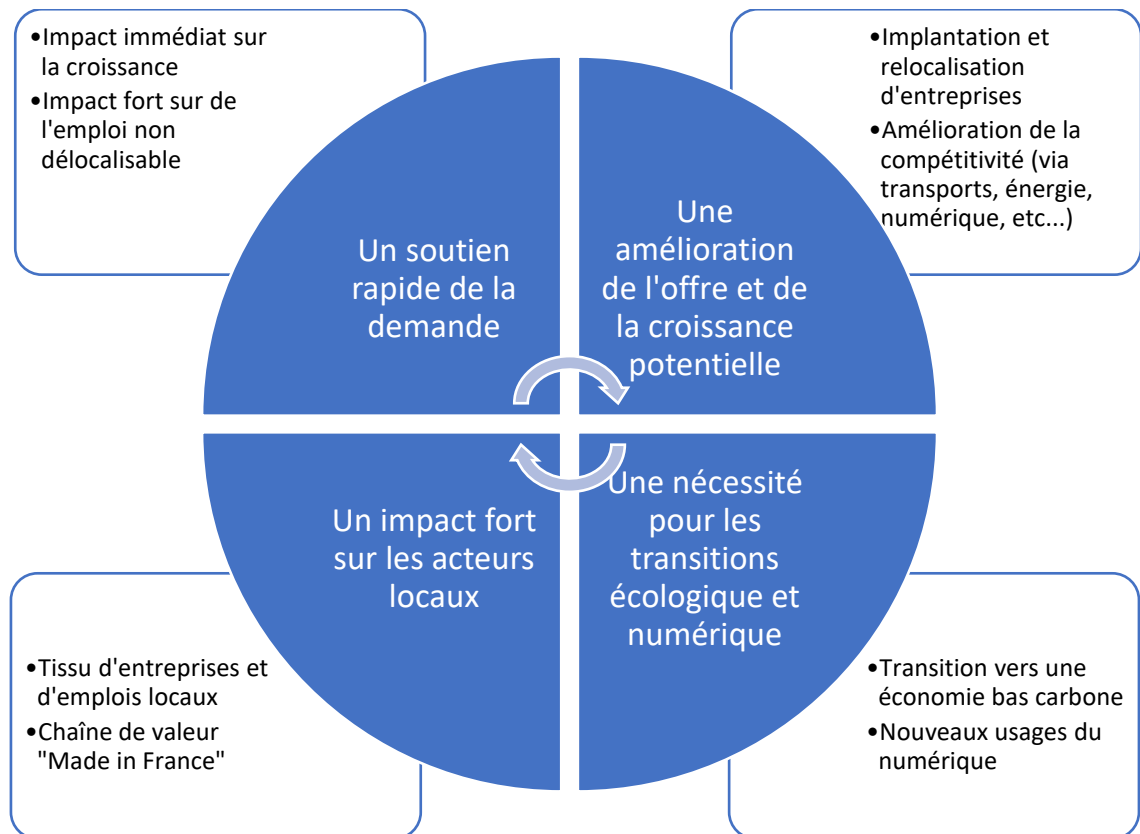
¹ OFCE 2016- Rapport « [L'investissement public, capital public et croissance](#) »

² CESE – mai 2020 – Rapport « [L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie](#) »

- Des équipements au service de la transition écologique et numérique

Investir pour la transition écologique est désormais une urgence planétaire : la crise sanitaire est un signal avant-coureur de crises écologiques à venir dont les effets pourraient être encore plus massifs. Il s'agit d'agir au plus vite en faveur de transports et d'énergies décarbonés, de la préservation des milieux naturels et de la résilience des territoires aux aléas climatiques. La crise sanitaire démontre également la nécessité d'un équipement rapide de l'ensemble du territoire en infrastructures numériques performantes afin d'accéder à de nombreux services désormais primordiaux dans la vie quotidienne (télétravail, télé-médecine, e-commerce etc ...). Depuis la sortie du confinement, l'activité économique en France se redresse progressivement, mais demeure encore très dégradée par rapport à la situation antérieure.

Schéma 1. Une relance vertueuse par les infrastructures



Agir vite au service de l'économie et des territoires et penser durable pour une nécessaire transformation écologique

Les entreprises de Travaux Publics ont connu une activité très réduite pendant la période de confinement : sur le seul mois d'avril, la baisse d'activité a atteint -83% par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, la commande publique a chuté de façon dramatique : sur les 6 semaines de confinement, une baisse de -59% du nombre d'appels d'offres a été enregistrée comparé à la même période de 2019. Ce recul est générateur d'un « trou d'air » pour l'activité à court terme. Le retard pris pour les élections municipales ou la mise en place des conseils communaux et intercommunaux est un facteur aggravant car il freine bien souvent les décisions relatives aux opérations d'aménagement. La chute d'activité du secteur des Travaux Publics pourrait atteindre -20% sur

l'ensemble de l'année 2020³, menaçant l'existence de certaines entreprises et mettant en péril de nombreux emplois.

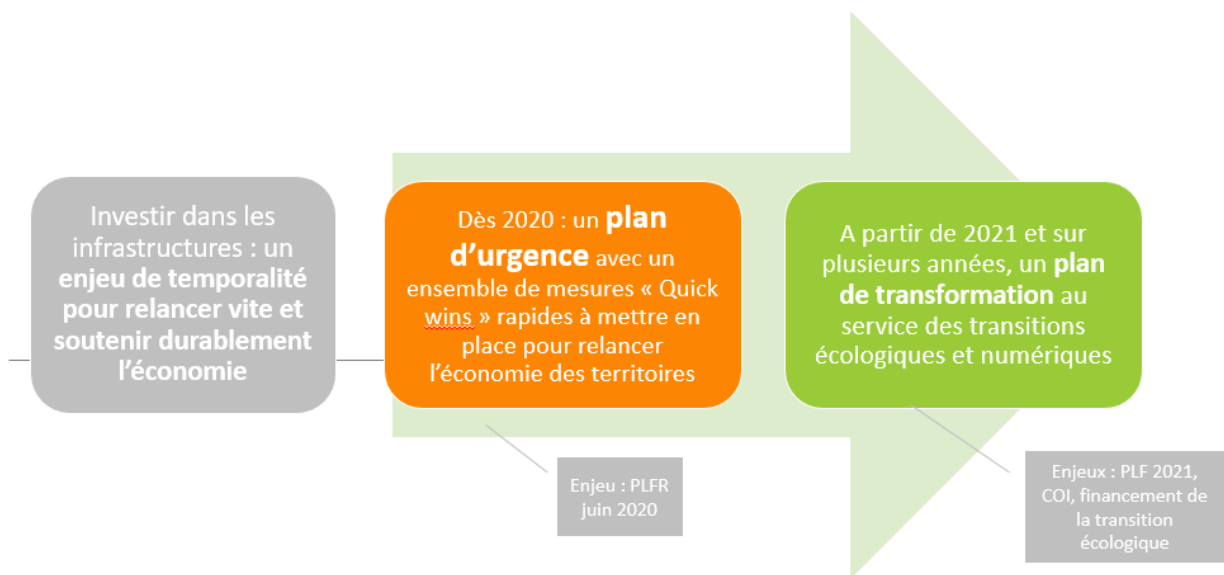
Dans ce contexte, il est nécessaire de distinguer deux étapes pour un plan de sortie de crise et de relance :

- Un plan d'urgence : il est susceptible d'être mis en œuvre dans les plus brefs délais et doit soutenir l'investissement en infrastructures à court terme tout en préparant l'avenir. Ce plan est composé de nombreuses mesures, visant parfois à accélérer l'existant.

L'ensemble de ces décisions ou « quick wins », mises bout à bout, doivent permettre de soutenir rapidement l'activité économique.

- Un plan de « transformation » doit permettre de sortir de cette période historique par une transformation en profondeur de certaines activités afin d'assurer la transition vers une économie décarbonée en accord avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Ces investissements ont pour objectif, au cours de la décennie qui s'ouvre, de réduire l'empreinte carbone de nos activités (transport, énergie, eau/déchets), d'économiser les ressources, de renforcer la résilience des territoires et d'assurer leur transition numérique.

Schéma 2. Urgence et transformation : les 2 étapes de la relance par les infrastructures



Ce double enjeu devra se concrétiser dans des horizons budgétaires différents : dès le second semestre 2020 dans les budgets rectificatifs pour le plan d'urgence, à partir de 2021 et sur les annuités budgétaires suivantes pour une transition durable.

Plan d'urgence ou comment accélérer des 2020-2021 les investissements par des mesures rapides à mettre en œuvre

Ce premier temps de la relance concerne des mesures concrètes et rapides à mettre en œuvre, soit parce qu'elles s'appuient sur des programmes existants, soit parce qu'elles requièrent des décisions politiques qui peuvent être prises dans un horizon de temps rapproché.

Chacune de ces mesures constitue une petite avancée rapide à mettre en œuvre (ou « quick wins ») et qui, une fois mises bout à bout, procure des bénéfices importants et permet de préparer la transformation à venir.

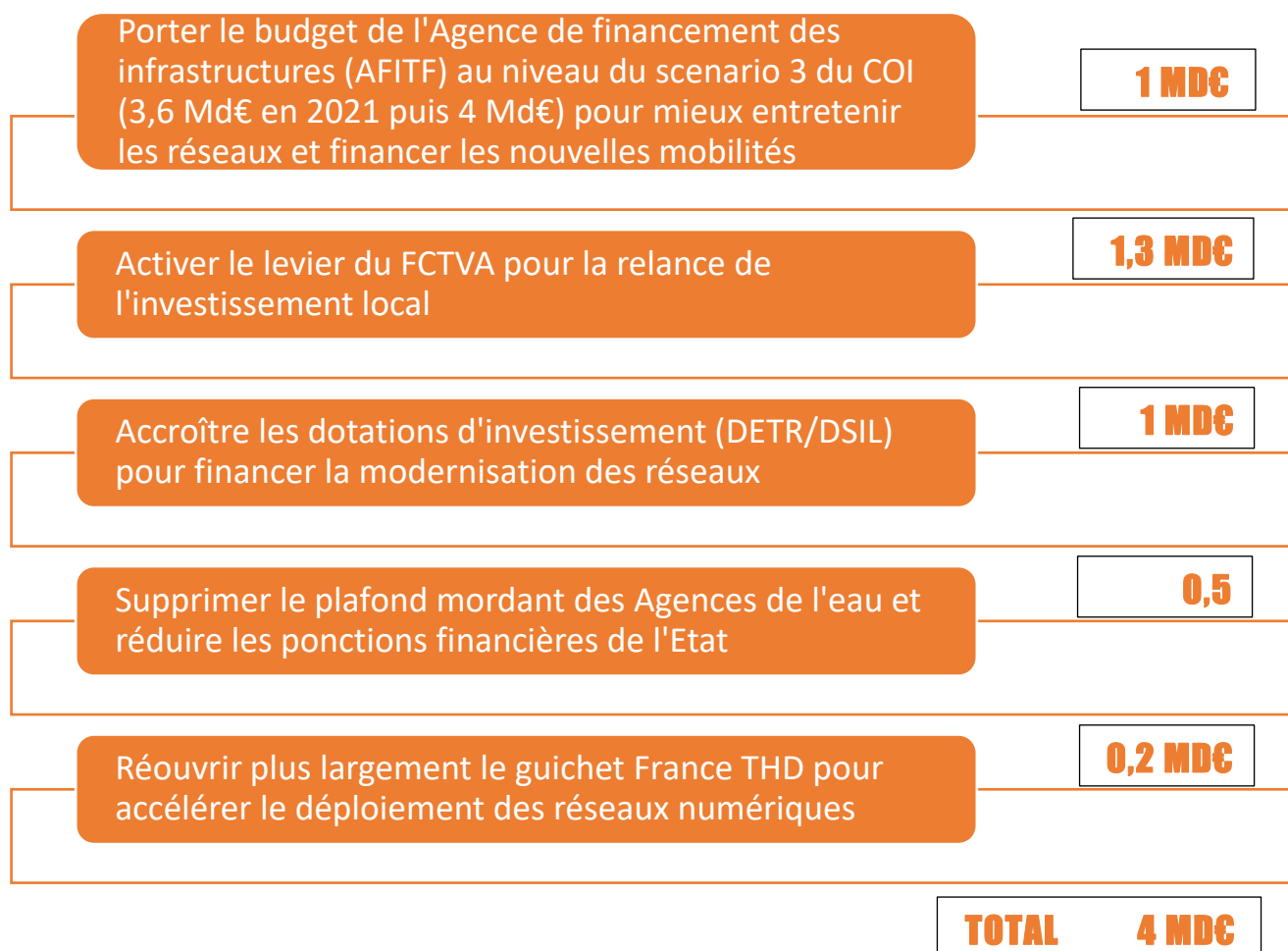
Plusieurs domaines d'intervention sont identifiés :

- Un soutien à l'investissement public local ;
- L'entretien et la modernisation des réseaux (transport, eau, électricité ...)

³ Consulter le dossier économique « CRISE DU COVID-19 : des perspectives 2020 en fort recul »

- L'accélération du volet mobilité des contrats de plan Etat-Région ;
- Un plan mobilité décarbonées pour une sortie de crise ;
- Un plan d'accélération du déploiement des réseaux numériques.

Schéma 3. Mobiliser 4 Mds € de financements supplémentaires vers l'investissement pour un plan d'urgence des 2020/2021



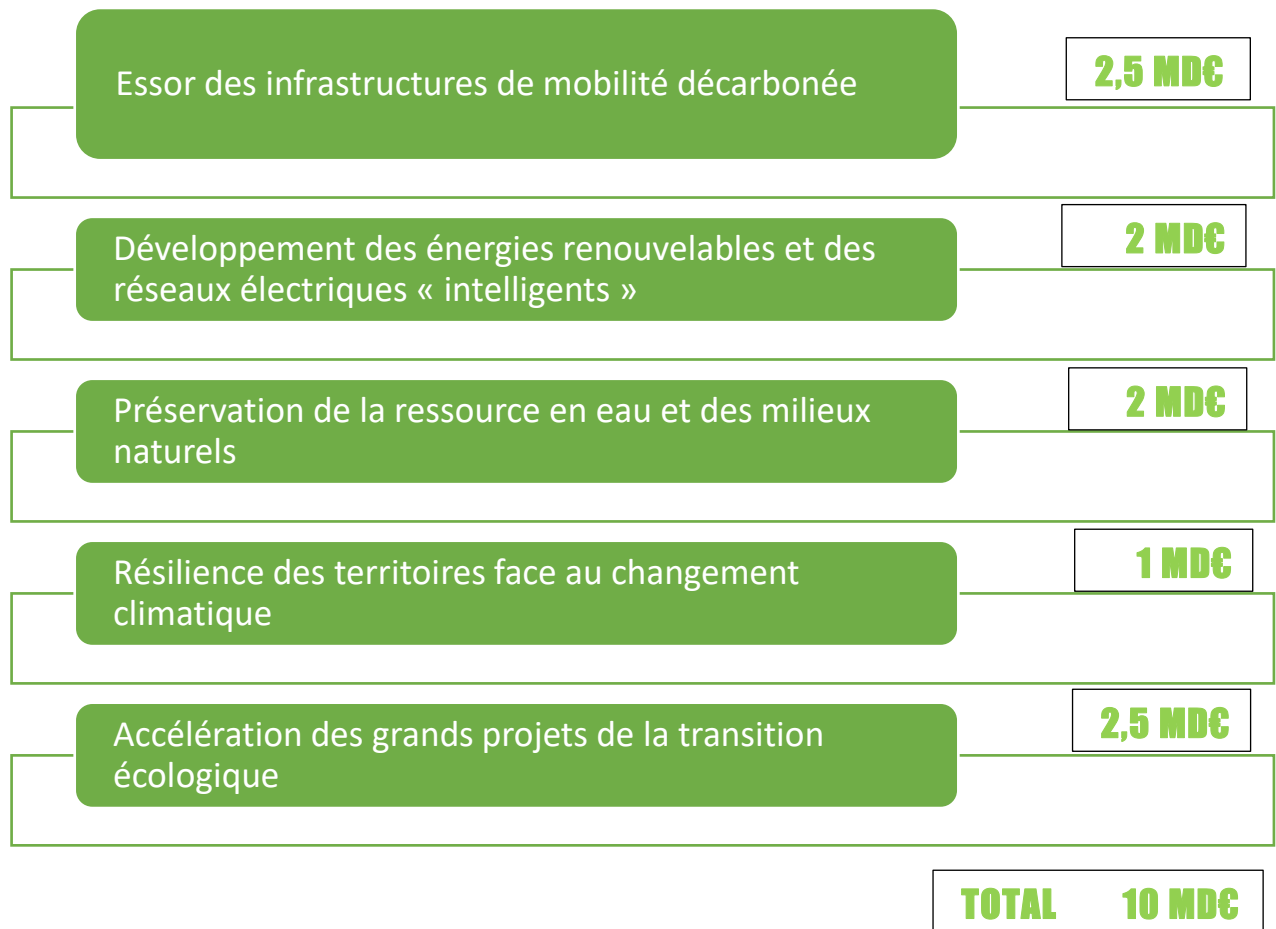
Plan de transformation écologique : comment concrétiser la transition vers une économie bas carbone

Les investissements en infrastructures doivent contribuer pleinement à la réalisation des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone et s'inscrivent dans le « Green deal » européen qui visent à une neutralité carbone à horizon 2050.

L'usage de l'ensemble des infrastructures (de transport, d'eau, d'énergie, du numérique) représentent actuellement près de 50% des émissions de CO₂ de la France. Seule une politique d'investissements massifs dans les infrastructures de la transition écologique permettra d'atteindre cet objectif ambitieux. Plusieurs axes essentiels sont identifiés pour agir concrètement dans les prochaines années en faveur de la transition des territoires :

- Favoriser l'essor des infrastructures pour une mobilité décarbonée ;
- Développer les énergies bas-carbone et les réseaux électriques « intelligents » ;
- Préserver la ressource en eau et les milieux naturels ;
- Rendre les territoires plus résilients au changement climatique ;
- Accélérer les « grands projets » de la transition écologique.

Schéma 4. Mobiliser 10 milliards d'€ supplémentaires par an en moyenne pendant 10 ans au service des infrastructures de la transition écologique



Pour en savoir plus :



La synthèse du plan de relance et d'investissement présenté par la FNTF est disponible en téléchargement sur le site www.fntp.fr.

Il est accompagné de 10 fiches de propositions pour une relance efficace de l'économie et une transition vers les infrastructures d'une économie bas carbone.

Télécharger le plan de relance et les 10 fiches-propositions

Jean-Philippe Dupeyron

dupeyronjp@fntp.fr

01.44.13.32.23

LE PLAN DE RELANCE EUROPEEN

Après quatre jours de pourparlers, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne sont parvenus, le 21 juillet au matin, à un accord à l'unanimité sur la mise en place d'un instrument budgétaire temporaire, dédié à la relance, et sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027. Il s'agit d'un accord historique, puisqu'il s'agissait de valider au plus haut niveau des 27 États un mécanisme financier européen d'une ampleur inégalée : un budget pluriannuel de 1 074 Mds €, auquel vient s'ajouter un plan de relance exceptionnel de 750 Mds €, baptisé « Next Generation EU », un total sans précédent de 1 824 Mds € engagés sur les sept années à venir.

Un accord inédit qui engage l'Union européenne pour les prochaines décennies

Outre l'ampleur de l'engagement financier, la portée historique de l'accord du 21 juillet réside surtout dans la décision d'emprunter, au nom de l'Union européenne, sur les marchés financiers, au bénéfice des 27 pays membres de l'Union européenne.

Un emprunt commun

Le mode de financement du plan de relance est inédit : la Commission est habilitée à emprunter des fonds sur les marchés des capitaux au nom de l'Union à hauteur d'un montant maximal de 750 milliards d'euros. Concrètement, c'est la Commission qui va s'endetter au nom des Vingt-Sept, ce qui apporte aux marchés des garanties bien supérieures à celles qui existeraient si chacun des pays s'endettait de son côté. En mutualisant la dette, l'Union européenne limite le risque de défaut de l'emprunteur pour les marchés. L'idée d'un endettement commun avait été formulée par le couple franco-allemand le 18 mai dernier, puis elle avait été reprise successivement par la Commission européenne et par le président du Conseil européen. Cette nouvelle activité d'emprunt net cessera au plus tard à la fin de l'année 2026. Le remboursement est programmé, de manière à garantir la réduction constante des engagements jusqu'au 31 décembre 2058.

L'enveloppe globale de 750 Mds € sera composée de 390 Mds € sous forme de subventions (contre 500 Mds € proposés initialement par la Commission). La part des prêts remboursables s'élève, elle, à 360 Mds €, au lieu de 250 Mds € initialement.

Cet équilibre satisfait les pays dits « frugaux » (Pays-Bas, Danemark, Suède, Autriche), soutenus par la Finlande, favorables à une baisse drastique du volet « Subventions » du plan de relance européen.

Lutte contre le changement climatique et État de droit

Pour la première fois dans l'histoire européenne, le budget est lié aux objectifs climatiques et le respect de l'État de droit devient une condition pour l'octroi des fonds.

L'accord prévoit ainsi que 30% des dépenses, du budget comme du plan de relance, devront aller directement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Sur le conditionnement à l'État de droit, question très sensible avec la Pologne et la Hongrie, une éventuelle suspension des fonds européens pourra être approuvée par une majorité qualifiée des États membres (55% des pays de l'UE représentant 65% de la population totale).

La question des « ressources propres »

La proposition de plan de relance de la Commission européenne, présentée le 27 mai, était particulièrement ambitieuse, en esquissant des nouvelles « ressources propres » (c'est-à-dire des recettes de nature fiscale affectées une fois pour toutes à l'Union pour financer son budget, en complément des contributions des États membres), destinées à faire face à cette initiative budgétaire inédite.

Le compromis obtenu par les Chefs d'Etat et de gouvernement est plus modeste. À ce stade, ils ont juste acté le lancement dès 2021 d'une taxe sur les plastiques à usage unique, en lien avec le « pacte vert » (Green Deal). Les débats sur la taxe sur les services numériques, sur une taxe carbone aux frontières (pour préserver la compétitivité des industries européennes appelées à diminuer leurs émissions) et sur une réforme des actuels « marchés à polluer » (« Emission Trading System », ETS) attendront 2021, quand la Commission européenne détaillera ses propositions.

Cette dernière estime que l'UE pourrait accroître ses revenus de plus de 30 Mds € par an via de tels dispositifs visant aussi à « soutenir sa souveraineté ». L'objectif affiché est de mettre en place la taxe sur les services numériques et la taxe carbone d'ici 2023 au plus tard. Une relance de la taxe sur les transactions financières (TTF) est aussi en débat.

La mise en place d'un instrument budgétaire temporaire dédié à la relance

Au cœur du plan de relance européen, la Facilité pour la relance et la résilience sera l'instrument budgétaire temporaire et ciblé qui aidera directement les États membres à relancer leur économie, affectée par la pandémie.

La Facilité pour la reprise et la résilience, nouvel instrument financier

Au sein du plan de relance, la « Facilité pour la reprise et la résilience » est destinée à financer la reprise économique des États membres entre 2021 et 2023. Avec 672,5 Mds € (dont 312,5 Mds € de subventions et 360 Mds € de prêts) sur les 750 Mds € du plan de relance, elle constitue le plus gros poste de dépense. 70% de cette somme sera dépensée en 2021 et 2022, puis 30 % seront dépensés en 2023. Pour les deux premières années, la répartition entre les Vingt-Sept se fera selon des critères économiques fixés par la Commission européenne (population, taux de chômage sur les cinq dernières années notamment). Pour 2023, la répartition se fera sur la baisse de PIB observée en 2020 et 2021 pour mieux coller à la réalité économique post-coronavirus.

Pour chaque pays, la dotation en subventions devrait rester la même, tandis que la dotation en prêts devrait augmenter sensiblement, sans pour autant dépasser 6,8 % du revenu national brut (RNB). Principale bénéficiaire de la Facilité, l'Italie obtiendrait ainsi plus de 81 Mds € de subventions, tandis que les prêts disponibles augmenteraient de 91 à 127,4 Mds €. La France devrait recevoir 40 Mds €.

Le rôle moteur des États membres

Chaque État membre sera tenu de présenter un plan national de relance pour 2021-2023. Ce plan, qui comprendra les mesures envisagées et les jalons permettant de mesurer les progrès accomplis, sera revu en 2022. La Commission analysera chaque plan national de relance à la lumière des recommandations de politique socio-économique que lui adresse l'exécutif européen annuellement. La contribution d'un plan de relance national aux transitions climatiques et numériques constituera un prérequis. À la demande insistante des Pays-Bas, un droit de regard renforcé des États membres est instauré, pour s'assurer qu'un pays bénéficiaire de la Facilité respecte ses engagements en matière de réformes. Les États membres devraient approuver, à la majorité qualifiée, l'analyse de la Commission sur un plan national de relance, et leurs experts nationaux devront donner leur avis, « par consensus », sur le respect des jalons inscrits dans un plan national.

En outre, un mécanisme permettra à au moins un État ayant des réserves sur le plan de relance présenté par un autre, d'ouvrir dans les trois jours un débat à vingt-sept au niveau du Conseil « Ecofin » (ministres de l'Économie et des finances) ou, en cas de désaccord des ministres, du Conseil européen.

Des coupes pour certains programmes communautaires envisagés au titre du Plan de relance

Pour maintenir un montant de 312,5 Mds € de subventions au titre de la Facilité de relance et de résilience, l'accord établit des coupes pour certains programmes communautaires, nouveaux ou emblématiques, au titre du Plan de relance (en plus du budget pluriannuel 2021-2027) tel qu'il était envisagé par la Commission européenne.

Ainsi, l'augmentation du programme-cadre de recherche « Horizon Europe » (5 Mds €), est en deçà de l'ambition initiale de la Commission, de même pour le programme « InvestEU », anciennement connu sous l'appellation « Plan Juncker » (augmentation de 5,6 Mds €, contre 30,3 Mds € dans la proposition initiale), ou encore du Fonds pour une transition juste, dédié à faciliter la transition écologique et énergétique des territoires de l'Union européenne (10 Mds € contre 30 Mds € proposés par la Commission). Certains instruments proposés par la Commission, notamment le nouvel instrument de soutien à la solvabilité des entreprises, sont tout simplement supprimés.

Seule la rallonge budgétaire « ReactEU » pour la politique de cohésion reste substantielle : à hauteur de 47,5 Mds €, contre 50 Mds € au départ. Cet instrument permettra d'apporter un soutien à diverses actions telles que les dispositifs de chômage partiel et mesures pour l'emploi des jeunes, le soutien de trésorerie et à la solvabilité des PME.

Un accord sur le budget 2021-2027

En mai 2018, la Commission européenne avait présenté une proposition de budget (« cadre financier pluriannuel ») pour la période 2021-2027. Elle avait présenté une proposition modifiée en mai 2020, de façon à tenir compte de l'engagement financier de 750 Mds €, en complément du budget européen. L'accord du 21 juillet permet de graver dans le marbre la répartition des enveloppes, de façon à assurer un démarrage des programmes dès le 1^{er} janvier 2021.

Un budget dans le prolongement des programmations budgétaires précédentes

Le compromis du 21 juillet prévoit un montant total maximum des dépenses pour l'UE-27, pour la période 2021-2027, de 1074,3 Mds € en crédits pour engagement, et 1 061,058 Mds € en crédits de paiements, s'inscrivant dans le prolongement des programmations budgétaires précédentes. C'est cependant, là aussi en vue d'amadouer les « frugaux » du Nord, moins que les 1 100 Mds € proposés en mai 2020 par la Commission européenne, et même très loin des 1 300 Mds € préconisés par le Parlement européen.

La contribution des États demeurera légèrement supérieure à 1% du PIB, quand beaucoup appelaient à un effort plus marqué pour à la fois compenser le départ du Royaume-Uni, contributeur net, et financer les nouvelles priorités européennes.

Les deux politiques phares de l'Union européenne gardent une place prépondérante. La politique de cohésion est ainsi dotée de 330,2 milliards d'euros et la PAC de 336,4 Mds € (258,6 Mds € pour les paiements directs et 77,8 Mds € pour le développement rural).

Cependant, certains programmes, qui avaient vocation à prendre de l'ampleur pour la période 2021-2027, voient leurs montants revus à la baisse : le programme de recherche et innovation « Horizon Europe » est doté de 81 Mds €, et non des 100 Mds € d'abord escomptés. De la même façon, le programme « Erasmus + » (mobilité des étudiants et des apprentis), le plus populaire et le plus connu d'Europe, sera, lui, moins renforcé que prévu.

Un instrument financier dédié aux infrastructures revu à la baisse

Dans le domaine des infrastructures, l'accord prévoit une enveloppe de 28,4 Mds € au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), l'instrument financier consacré aux infrastructures européennes, soit une baisse notable par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne de mai 2018 (37,4 Mds €).

Au titre du MIE, 21,4 Mds € seront consacrés aux transports (dont 10 Mds €, comme pour la période

2014-2020, seront transférés du Fonds de cohésion, c'est-à-dire pour les pays d'Europe centrale et orientale principalement), 5,2 Mds € seront consacrés aux infrastructures dans le domaine de l'énergie et 1,8 Md € dans le domaine du numérique.

Le Parlement européen doit maintenant donner son feu vert politique, avant un vote technique à l'automne. Les discussions techniques se poursuivront en tout état de cause tout l'été 2020, pour négocier une vingtaine de textes techniques.

En outre, il faudra laisser le temps aux parlements nationaux de voter les textes, afin de débloquer les premiers fonds dès le 1^{er} janvier 2021.

Nicolas Gaubert
gaubertn@fntp.fr
Service Europe 01.44.13.31.06

**Dossiers réalisés par le Service des Affaires Economiques,
sous la direction de Jean-Philippe Dupeyron,**

Jean-Philippe DUPEYRON **Directeur adjoint Affaires Economiques**

Mathilde MENANTEAU **Conjoncture et prévisions**

Nicolas GAUBERT **Directeur adjoint des affaires euro-
péennes**

**Valentina LANGLOIS-
SALAZAR** **Aménagement du Territoire**

Sylvain SIMEON **Collectivités locales, chantiers de
France**

Véronique TAVOILLOT **Secrétariat**
